

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 03/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION : 15/02/2018 | L'an deux mil dix huit le premier mars à vingt et une heures dix minutes, |
| DATE D'AFFICHAGE : 01/03/2018 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absente : 1 Exclus : 0</i> | <i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, ADDE Patrick, MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay. |
| OBJET : <i>Convention régionale de cohésion urbaine et sociale (CRECUS)</i> | <i>Procurations données :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à GROSJEAN Aline, ADDE Patrick donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent excusé :</i> SEGAUD Grégoire <i>Absente :</i> FRANÇOIS Claudine |
| RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0 | Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance. |

Madame le Maire présente l'exposé suivant :

Depuis de nombreuses années, les deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté sont intervenues pour soutenir le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social.

La Région Bourgogne s'est particulièrement engagée en faveur de la cohésion sociale des territoires urbains en difficulté, en consacrant 90.5 M€ sur 2007-2015 pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et accompagner, sur le plan humain, ce renouvellement des quartiers d'habitat social.

À partir de 2018, la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté a décidé d'étendre cet engagement à l'ensemble du territoire régional, en application notamment des orientations stratégiques retenues dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

La Région a adopté en ce sens deux règlements d'intervention financiers :

- Le premier en date du 24/06/16 portant sur la rénovation urbaine,
- Le second en date du 30/06/17 portant sur les programmes de cohésion sociale.

La mobilisation de ces dispositifs est conditionnée par la signature d'une Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CRECUS) entre la Région et chaque EPCI et Ville ayant un ou plusieurs quartiers concernés sur son territoire.

Cette convention porte sur la période 2018-2020 et a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, en faveur des orientations de sa stratégie locale de cohésion urbaine et sociale.

Les principaux engagements réciproques de cette convention portent sur la liste des quartiers bénéficiaires et les montants des moyens financiers spécifiques correspondants.

La stratégie de cohésion urbaine et sociale énoncée s'appuie, quant à elle, sur le Contrat de Ville Unique et le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les quartiers concernés sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville, PMA comptant sept Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et deux quartiers en veille active.

L'engagement financier régional spécifique pour la période 2018-2020 est le suivant :

- sur le volet rénovation urbaine (subventions d'investissement) :

▶ 1,75 million d'€ en faveur du Programme de Renouvellement Urbain des Evoironnes à Sochaux, au titre de son classement en quartier d'intérêt régional pour le NPNRU,

▶ 500 000 € en faveur des autres quartiers mentionnés ci-dessus.

Remarque : les quartiers éligibles au NPNRU au titre de l'intérêt national, comme la Petite-Hollande à Montbéliard, ne sont pas éligibles à ces enveloppes régionales.

- sur le volet cohésion sociale :

▶ 90 000 € par année pour les actions de la cohésion sociale.

La Région participera à l'appel à projets annuel du Contrat de Ville de PMA. Les actions soutenues par la Région seront décidées d'un commun accord avec Pays de Montbéliard Agglomération et les communes afin de renforcer la cohérence des interventions, dans le cadre des règlements financiers votés par la Région.

Les modalités de gestion des subventions feront l'objet de conventions d'application entre la Région et les maîtres d'ouvrage.

Sur le volet rénovation urbaine, il est proposé que PMA s'engage, de son côté, à apporter de manière analogue à la Région :

▶ 500 000 € (subventions d'investissement) pour les opérations de rénovation urbaine sous maîtrise d'ouvrage communale dans les quartiers mentionnés ci-dessus non éligibles au NPNRU.

Après signature de la convention, un appel à projets "rénovation urbaine" sera lancé début 2018 auprès des communes pour identifier la liste des projets potentiellement éligibles sur la période 2018-2020 et arrêter ensuite une répartition effective de l'enveloppe.

Le Contrat de Ville Unique identifie le quartier de Champerriet à Bavans en quartier de veille active qu'il est proposé d'intégrer à la CRECUS.

Opérations prévisionnelles éligibles au titre de la convention cadre :

Champerriet est un petit quartier dont la superficie est de 32 ha et compte moins de 1000 habitants.

Le quartier connaît une décroissance démographique importante (de 743 habitants en 2006 vers environ 400 aujourd'hui) tandis que la commune augmente sa population (0,2% d'augmentation entre 2006 et 2011).

La population est relativement jeune : 32% de la population sont âgés de moins de 20 ans en 2006 contre 23,4% dans la commune.

La part des ménages locataires en HLM est de 67,7% en 2009. Les différents indices montrent des signes de paupérisation de la population, entre autres, le taux de chômage élevé et le faible nombre des diplômés (la part des jeunes adultes sans baccalauréat est de 72,8% début 2007, contre 52,6% à l'échelle de l'agglomération).

La taille démographique du quartier ne permet pas de l'inscrire comme quartier prioritaire mais sa situation sociale justifie qu'il soit en QVA (Quartier de Veille Active).

Données sociales :

- Le quartier est marqué par la présence importante des **jeunes** et des **étrangers**.
- **La part des jeunes adultes sans diplôme est élevée** (73% tandis que celle de la moyenne des quartiers prioritaires en France se limite à 61%).

**Renouvellement urbain : les principes de développement :**

La situation sociale du quartier mérite son classement en quartier de veille afin de poursuivre la consolidation du projet.

- Du fait des démolitions sur un territoire en PPRI, le quartier Champerriet est désormais aéré et réhabilité. Cependant, il reste inachevé, stigmatisé. Plusieurs actions doivent être poursuivies pour relier le quartier à la ville et améliorer son image : gestion du parc restant, anticiper la destination des espaces libérés par une gestion transitoire, dont le fleurissement, qui améliore le cadre de vie, finaliser la piste cyclable, trouver des solutions de locaux pour le CMS et la PMI. L'enjeu est de rendre ce petit quartier attractif pour tous les habitants de Bavans.

- La création du lotissement des Hauts de Bavans est un atout de mixité qui a drainé une partie des habitants de Champerriet. Ce lotissement doit être observé afin d'éviter un risque de déqualification : révision du plan Stratégique de Patrimoine, l'intervention de la Prévention Spécialisée, la création d'un lieu public qui organise le quartier.

- Plus globalement, une réflexion est engagée sur l'organisation de la ville et sa déclinaison dans les mini-quartiers : adapter les écoles pour qu'elles soient plus accueillantes, valoriser des commerces, installer des bancs (schéma de cohérence des services publics).

Enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale :

Le coeur du projet social est la jeunesse avec 4 axes :

- Cohérence éducative,
- Lutte contre le décrochage et sur les orientations négatives,
- Culture et citoyenneté,
- Santé, parentalité, prévention précoce et réussite éducative.

Une bonne organisation de l'ingénierie est nécessaire pour gérer la sortie de la géographie prioritaire :

→ Poursuivre le projet de réussite éducative en l'articulant au CEJ afin de le rendre effectif de 0 à 16 ans.

→ Confier à la MPT la mission d'animation : accompagnement des projets collectifs, développement des démarches participatives, animation du réseau partenarial qui s'appuie sur une vie associative dense et des bénévoles nombreux. Conforter à ce titre le financement de l'animation globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

- d'approuver les dispositions du présent rapport,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention régionale de cohésion urbaine et sociale.

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD

Fait et délibéré à Bavans, le 01/03/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

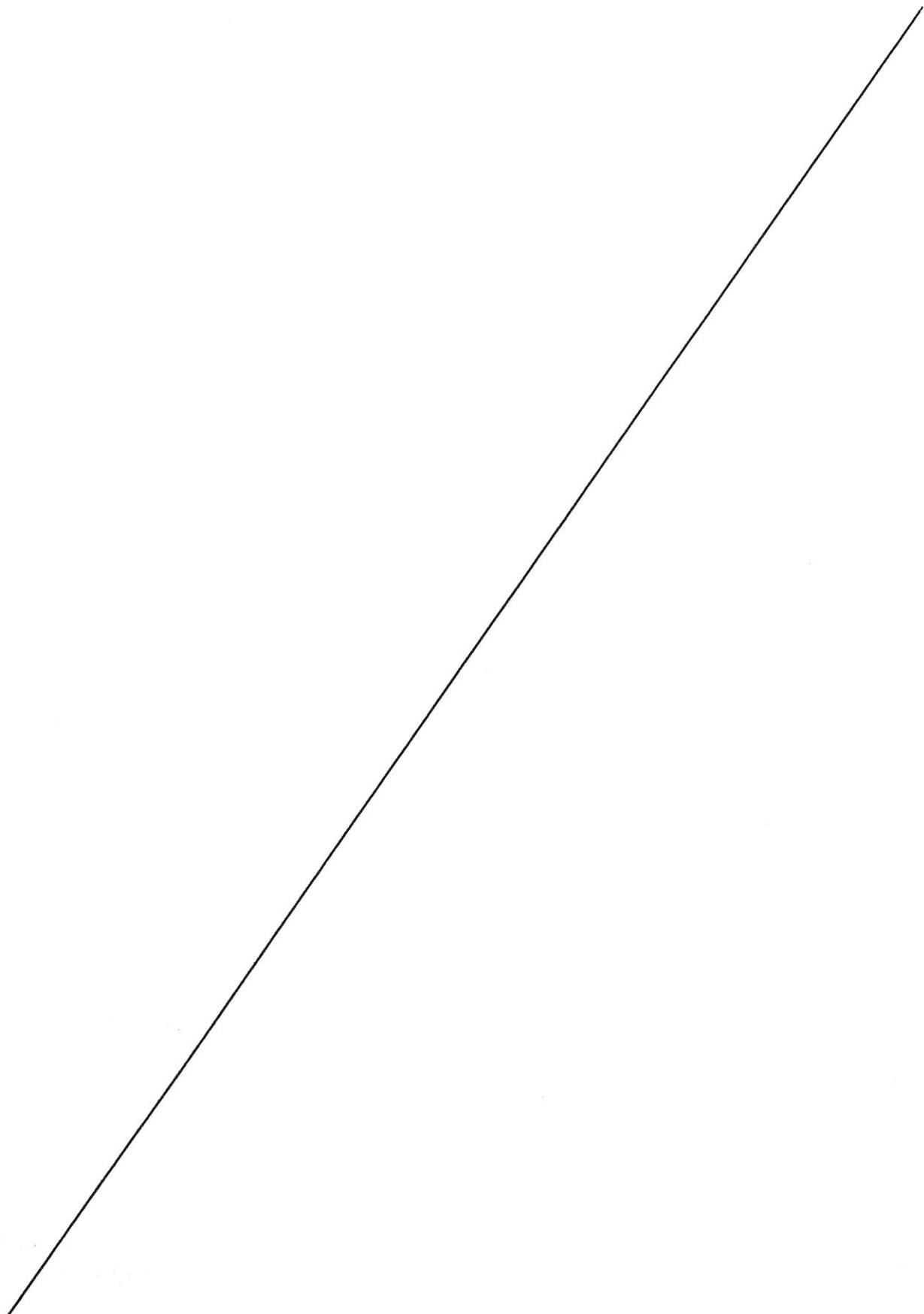
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le **01/03/2018**
Publiée le **01/03/2018**.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire





RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CONVENTION CADRE
Convention régionale de cohésion urbaine et sociale
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Sommaire

| | |
|---|----|
| Préambule | 4 |
| Article 1 Objet de la convention | 6 |
| Article 2 Objectifs poursuivis par la Région Bourgogne Franche- Comté | 6 |
| Article 3 Objectifs poursuivis par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard | 7 |
| I Projet territorial, stratégie de cohésion urbaine et sociale | 7 |
| II Présentation du territoire et des quartiers concernés par la stratégie de cohésion sociale et urbaine | 10 |
| 1. Le quartier d'Audincourt : les Champs-Montants <i>Géographie prioritaire</i> | 10 |
| 2. Le quartier de Bavans : Champerriet <i>Veille active</i> | 13 |
| 3. Le quartier de Bethoncourt : Champvallon <i>Géographie prioritaire</i> | 14 |
| 4. Le quartier d'Etupes : la Montagne <i>Veille active</i> | 17 |
| 5. Le quartier de Grand-Charmont : les Fougères <i>Géographie prioritaire</i> | 20 |
| 6. Le quartier de Montbéliard : la Petite Hollande <i>Géographie prioritaire</i> | 24 |
| 7. Le quartier de Montbéliard : la Chiffogne <i>Géographie prioritaire</i> | 28 |
| 8. Le quartier de Sochaux : les Evoironnes <i>Géographie prioritaire</i> | 29 |
| 9. Le quartier de Valentigney : les Buis <i>Géographie prioritaire</i> | 32 |
| Article 4 Evaluation : résultats attendus et indicateurs d'évaluation | 36 |
| Article 5 Gouvernance | 36 |
| Article 6 Engagement des partenaires et moyens mis en œuvre | 37 |
| Article 7 Modalités d'engagement des subventions | 38 |
| Article 8 Durée de la convention | 38 |
| Article 9 Avenants à la convention | 38 |
| Annexes | |

Convention Cadre

Convention régionale de cohésion urbaine et sociale

Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard

ENTRE

D'une part,

La région Bourgogne Franche-Comté, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par délibération de l'Assemblée plénière du .
ci-après désignée par le terme « Région ».

ET

D'autre part,

La ville d'Audincourt, représentée par Marie-Claude GALLARD, Maire, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Bavans, représentée par Agnès TRAVERSIER, Maire, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Bethoncourt, représentée par Monsieur Jean ANDRE, Maire, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville d'Etupes, représentée par Monsieur Philippe CLAUDEL, Maire, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Grand-Charmont, représentée par Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Montbéliard, représentée par Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Sochaux, représentée par Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

La ville de Valentigney, représentée par Monsieur Philippe GAUTIER, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

Pays de Montbéliard Agglomération représentée par son Président, Charles DEMOUGE dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération en date du

Vu le contrat de ville délibéré le 26 juin 2015 ;

Vu la signature du protocole de préfiguration NPNRU le 22 juin 2017 ;

Vu le règlement d'intervention sur les programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional ou local approuvé par délibération du Conseil régional du 24 juin 2016 et modifié le 15 décembre 2017 ;

Vu le règlement d'intervention sur les programmes de cohésion sociale dans les quartiers politique de la ville de Bourgogne Franche-Comté approuvé par délibération du Conseil régional du 30 juin 2017 et modifié le 15 décembre 2017.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Région Bourgogne-Franche-Comté

1. Une intervention historique sur les quartiers d'habitat social en Bourgogne Franche-Comté

Les deux ex-régions sont intervenues pour soutenir le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social. La région Bourgogne est engagée en faveur de la Cohésion Sociale des territoires urbains en difficulté depuis plus de 20 ans. La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et accompagner sur le plan humain ce renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne. A partir de 2018, cet engagement s'étend à l'ensemble du territoire régional.

2. Une amélioration sensible du cadre de vie mais un décrochage des quartiers d'habitat social compte tenu de la crise économique

Une étude menée avec l'INSEE fin 2013 a montré que les quartiers d'habitat social des aires urbaines bourguignonnes étaient particulièrement confrontés à un décrochage en termes de revenus par rapport à l'aire urbaine ainsi qu'à un taux de chômage supérieur et à une qualification moindre notamment chez les jeunes. L'intervention dans les quartiers d'habitat social répond également notamment à un enjeu de pérennisation des investissements massivement réalisés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Par ailleurs, l'investissement dans le bâti contribue au soutien de l'activité économique.

3. Un engagement qui appuie les orientations stratégiques régionales et européennes

A travers ses différents schémas structurants (SRCAE, SRADDT, SRDEII...) la Région a mis en avant des priorités stratégiques, qui se transposent dans l'intervention en faveur de la politique de la ville : développement durable, compétitivité, accès à l'emploi, développement équilibré des territoires,...

L'approche en termes de Cohésion Sociale, alliant à la fois le bâti et l'humain, conduira à renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social et à favoriser la centralité des villes et agglomérations concernées.

Ces priorités stratégiques sont également inscrites dans les deux programmes opérationnels FEDER Bourgogne et Franche-Comté, à travers notamment des axes urbains dédiés.

4. Une priorité inscrite dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER)

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa Politique de Cohésion Urbaine et Sociale, la Région sera signataire des contrats de ville. Dans le cadre des contrats de ville, une démarche globale de diagnostic et de déclinaison d'un projet globale ont été menées de façon partenariale. La présente convention met en avant les éléments relatifs aux axes :

- développement économique, accès à l'emploi et à la formation
- cadre de vie et renouvellement urbain

- jeunesse

Les modalités d'engagement de la région au titre de sa Politique de Cohésion Urbaine et Sociale sont précisées et déclinées dans la présente convention-cadre.

Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la Loi NOTRe et à l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Doubs, l'Agglomération du Pays de Montbéliard compte 72 communes, 142 000 habitants et s'étend sur un territoire de 450 km². Elle est aujourd'hui structurée par un noyau urbain où vivent près de 120 000 habitants, comme par un espace rural trois fois plus étendu, peuplé de 20 000 personnes. 68000 logements.

Conformément à la nouvelle géographie prioritaire, l'Agglomération du Pays de Montbéliard compte 7 quartiers prioritaires dont un de niveau national, la petite Hollande à Montbéliard et un de niveau régional, les Graviers-Evoironnes à Sochaux. Ces quartiers sont répartis sur 6 communes :

- Le quartier de la **Petite Hollande** à Montbéliard, d'intérêt national et intégré dans le nouveau programme de renouvellement urbain de l'ANRU, le NPNRU ;
- Le quartier des **Evoironnes** à Sochaux, d'intérêt régional et intégré dans le NPNRU ;
- Le quartier des **Champs-Montants** à Audincourt ;
- Le quartier **Champvallon** à Bethoncourt ;
- Le quartier des **Fougères** à Grand Charmont ;
- Le quartier des **Buis** à Valentigney ;
- Le quartier **Chiffogne** à Montbéliard ;

Les quartiers de moins de 1 000 habitants, **Champerriet** à Bavans et **la Montagne** à Etupes ont quant à eux été classés en quartier de veille active ; notamment la Montagne qui va finaliser une opération de rénovation urbaine pendant quelques années, doit continuer à bénéficier d'une ingénierie de projet et de soutien à ses projets de développement social.

Le quartier de Courbet-Pergaud à Audincourt et celui des Batteries du Parc à Montbéliard doivent par ailleurs être pris en compte dans les quartiers de veille.

Le Pays de Montbéliard est un territoire atypique. Ensemble de villes et de villages à centralité peu affirmée, cet ensemble urbain a construit sa logique autour de ce qui fait son cœur, l'usine. En effet, l'expansion économique de la période des trente Glorieuses s'est accompagnée d'une construction massive de logements, le plus souvent à côté des villes et des villages, pour loger la main d'œuvre employée par Peugeot automobiles.

Le déclin relatif de l'industrie a changé la donne. Ces cités ont vécu la double crise de la disqualification de l'habitat et de la transformation du travail ouvrier (intérim et chômage de masse pour les salariés peu qualifiés). Ce double mouvement, économique et urbain, a conduit à la spécialisation sociale de ces quartiers, alors que les difficultés sociales s'accumulaient.

La programmation 2007/2014, fondée sur deux grands programmes : le Contrat Intercommunal Urbain de Cohésion Sociale (CIUCS) et le Programme National de Rénovation urbaine (PRU), a permis la démolition de 1992 logements, la reconstruction de 1057 logements, la réhabilitation de 1244 logements et le renforcement de la diversification de l'offre d'habitat avec de l'accession sociale. Le PRU représente 260 M€ d'investissements, 51 M€ de subventions Anru, 15 M€ de subventions de PMA, 4 M€ de subventions du Conseil régional et 160 M€ de participations financières des bailleurs.

Au-delà de la question du logement, le PRU a également permis la construction de nombreux équipements (Centre socio-culturel Jules Verne Petite Hollande, restructuration centre médico-social Lucie Aubrac Champvallon, Maison de l'enfant Les Fougères, réhabilitation gymnase Vilquin la Montagne, restructuration

maison de l'enfance La Montagne, construction centre socio-éducatif Les Champs-Montants, restructuration pôle de services Les Fougères etc...) et l'aménagement d'espaces publics.

Le CIUCS a permis de mobiliser les crédits de l'Agglomération, des communes et de l'Etat sur des politiques de prévention, de citoyenneté et de réussite éducative.

Malgré une action constante sur ces quartiers, malgré une rénovation urbaine massive, reconnue comme positive, les enjeux sociaux perdurent : précarité et pauvreté, tendances à l'isolement et au repli, séparatisme social et culturel.

Aujourd'hui, l'Agglomération du Pays de Montbéliard poursuit son action en direction des quartiers prioritaires par l'intermédiaire du Programme de rénovation urbaine 2005-2019, du Programme local de l'habitat 2014-2019 qui vise à poursuivre la rénovation des quartiers dans une logique de dé-densification, par la mobilisation de ses politiques de droit commun et par le Contrat de ville unique qui place la cohésion sociale comme un enjeu majeur pour la réintégration des quartiers dans le territoire et l'attractivité résidentielle. En parallèle, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui concerne le quartier de la Petite Hollande à Montbéliard (quartier d'intérêt national) et le quartier des Evoironnes à Sochaux (quartier d'intérêt régional) sera engagé à partir de 2018. Le protocole de préfiguration a été signé le 22 juin 2017, engageant un programme d'études ambitieux.

Cette dynamique nécessite le soutien, au cours de la période 2015-2020, de tous les partenaires publics et notamment du Conseil régional au titre de la cohésion sociale et urbaine.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, en faveur des orientations de sa stratégie de cohésion urbaine et sociale mentionnée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Région a défini sa stratégie d'intervention en matière de Cohésion Sociale et Urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (stratégie de mandat, schémas structurants...) ou correspondant aux compétences fortes de la Région (formation, développement économique, aménagement du territoire...)

1. Favoriser la qualité et l'efficacité énergétique des logements sociaux et des équipements publics

Pour ce faire, la Région intervient en investissement, via la rénovation urbaine ainsi que par les crédits spécifiques dédiés à l'efficacité énergétique (dispositif Effilogis-hors convention). Des critères de performance énergétique sont systématiquement appliqués aux opérations. Ces interventions sont prolongées par l'accompagnement d'actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

2. Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la Région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la Région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social, par exemple via des actions d'appropriation de l'espace public notamment en lien avec les travaux réalisés,
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville,
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

3. Soutenir le développement économique, favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi

Compte tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans les quartiers Politique de la Ville, la Région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

Les actions en faveur du développement économique dans les quartiers pourront être accompagnées, y compris en investissement (restructuration de petits centres commerciaux de proximité, implantation de locaux d'activité économique).

D'une façon transversale, seront encouragées les actions nouvelles et innovantes.

Certains publics seront privilégiés : jeunes, femmes, familles monoparentales.

Il s'agit d'intervenir sur les territoires définis dans le projet faisant l'objet du présent accord-cadre.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD ET LES COMMUNES D'AUDINCOURT, BAVANS, BETHONCOURT, ETUPES, GRAND-CHARMONT, MONTBELIARD, SOCHAUX ET VALENTIGNEY

I. Projet territorial, stratégie de cohésion urbaine et sociale

1. les éléments issus du diagnostic

Bien que les diagnostics présentent des particularités selon les quartiers, plusieurs problématiques sont communes aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

- Des espaces publics à l'attractivité inégale, où des phénomènes de replis et des fragilités en matière de mobilité et d'offre commerciale sont observés
- Une surreprésentation des publics , notamment des jeunes, cumulant les difficultés

2. Stratégie et enjeux

Projet d'agglomération 2010 – 2020

La communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche prospective à 20 ans qui s'appuie sur les objectifs et principes du développement durable. Ce projet d'agglomération dont l'ambition première est de faire du territoire une éco-agglomération. L'intégration des quartiers de la Politique de la Ville correspond à deux situations différentes :

- Le cœur d'agglomération où se situent les fonctions urbaines essentielles, est composé des trois villes de Montbéliard, Audincourt et Sochaux
- Pour ce qui concerne les autres communes dont font partie Bethoncourt, Etupes, Grand-Charmont et Valentigney, l'objectif est le maintien de la qualité des services de proximité.

L'articulation du PLH et des projets urbains des quartiers est un enjeu

En cohérence avec le Projet urbain d'agglomération, qui pose l'attractivité et la maintien de la population comme défi principal, le PLH 2014/2019 vise un objectif global de stabilisation démographique par la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins et assurer le parcours résidentiel ascendant. Le PLH affirme une forte volonté politique qui va à contresens des tendances du marché et des

pentences sociologiques : il se donne comme objectifs à la fois de densifier le cœur d'agglomération, poursuivre la rénovation des quartiers dans une logique de dédensification, maintenir la démographie des bourgs, freiner le lotissement dans les villages et prévenir la dégradation des copropriétés et de l'habitat ancien.

Les enjeux de cohésion sociale et la mobilisation des politiques de l'agglomération

Si la collectivité se concentre légitimement sur les questions d'aménagement et de développement économique, la cohésion sociale doit être pleinement intégrée au projet global.

Pays de Montbéliard Agglomération mène des politiques de cohésion sociale dans le cadre de ses compétences. La compétence obligatoire « politique de la Ville » lui donne la responsabilité de définir avec ses partenaires une stratégie de cohésion sociale partagée dont le Contrat de Ville Unique est l'outil stratégique et opérationnel.

Les priorités stratégiques du CVU sont les suivantes :

PILIER 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI DANS LES QUARTIERS

Dans un territoire structuré par l'industrie, la question de l'économie et de l'emploi est un enjeu central du développement des quartiers.

L'enjeu du Contrat de ville est d'accompagner la population dans la mutation en cours :

- Permettre l'acculturation de la nouvelle culture technoscientifique
- Sur la base d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mettre en place les formations qualifiantes selon un modèle pédagogique adapté aux jeunes : alternance, modularité
- Favoriser les mobilités nécessaires à la saisie des opportunités d'emploi dans un bassin élargi
- Renforcer l'accompagnement des jeunes d'une part les plus proches de l'emploi, d'autre part éloignés du fait des freins sociaux à lever
- Favoriser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Favoriser dans les quartiers l'implantation dans les quartiers d'activités économiques et commerciales pour offrir à la population des emplois utiles et accessibles et diversifier les fonctions des quartiers.

PILIER 2 : POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET AMELIORER LE CADRE DE VIE POUR UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

La poursuite de la rénovation urbaine est nécessaire pour optimiser les investissements réalisés.

Les enjeux sont :

- Finaliser les opérations du PRU1
- Engager un NPNRU sur Montbéliard, quartier d'intérêt national, sur le centre du quartier et les Hexagones, espace où les problématiques économiques et commerciales sont majeures.
- Engager un NPNRU sur Sochaux, quartier d'intérêt régional
- Etendre les démarches de gestion urbaine sociale de proximité

PILIER 3 : COHESION SOCIALE PAR LA COHERENCE EDUCATIVE

L'enjeu majeur de l'éducation renvoie autant aux conditions d'intégration sociale, d'insertion professionnelle et de citoyenneté.

La nécessité d'un projet éducatif global vise aux finalités suivantes :

- Assurer la continuité éducative entre les séquences éducatives et donc organiser les passerelles (préparation de la scolarisation des moins de 3 ans, liaison 6è/5è) pour les enfants, les parents et entre professionnels.
- Recréer la communauté éducative en réhabilitant les adultes
- Améliorer la coordination opérationnelle des acteurs.

PILIER 4 : CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE

Le « bien vivre ensemble » est l'enjeu final des Contrats de ville. Les événements dramatiques de janvier 2015 ont renforcé les exigences d'agir collectivement sur ces enjeux.

Par bien vivre ensemble, on entend à la fois renforcer la sécurité et la tranquillité, combattre les tendances au séparatisme social et à l'isolement, réduire les discriminations et les inégalités vécues.

Les enjeux sont :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour restaurer quand c'est nécessaire le cadre républicain. D'une part, l'agglomération dispose de ressources culturelles importantes pour faciliter l'expression et l'ouverture nécessaires à la restauration de conditions de dignité et de respect.
- D'autre part, il est apparu central de renforcer les postures professionnelles des acteurs dans la gestion du fait religieux. De même, une pédagogie vivante de la laïcité doit être mise en œuvre dans toutes les actions collectives menées comme dans le fonctionnement quotidien des équipements.
- La question de l'accès aux droits, de l'intégration sociale et de la prévention et lutte contre les discriminations
- Enfin, à travers les actions associatives, comme le développement des démarches participatives, dont les conseils citoyens, il s'agit de co-construire avec les habitants les réponses aux besoins qu'ils expriment.

Trois enjeux transversaux visent particulièrement la question du vivre ensemble :

- Le soutien à la jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations
- L'égalité entre femmes et hommes

II. Présentation du territoire et quartiers concernés par la stratégie de cohésion sociale et urbaine

1. Le quartier d'Audincourt - Champs-Montants (géographie prioritaire/PRU 1)

Le quartier se situe à la périphérie est de la commune. Il est le plus dense des quartiers concernés par le programme de rénovation urbaine et représente 19% de la population d'Audincourt. Sa forme géométrique est remarquable vue du ciel. Il est ceinturé par une route périphérique qui le sépare des autres quartiers. Deux routes perpendiculaires coupent le quartier en quatre quarts. Cette conception artificielle a rompu la continuité des espaces vécus.

La forme urbaine en « cul de sac » est un facteur d'isolement du reste de la ville située en fond de vallée. Au niveau de l'agglomération c'est le quartier qui a perdu le plus d'habitants entre 1999 et 2007 (-22%)

La part des résidences principales HLM est de 72 %. Il convient de souligner la prégnance d'une occupation des logements par des personnes âgées. La réhabilitation d'un immeuble labellisé « génération » en cœur de quartier l'illustre.

Les « Champs-Montants » est un quartier dont l'objectif est de ne pas rester en marge d'une commune populaire qui est parmi les plus précaires de l'agglomération

Le PRU a produit une dé-densification forte qui fait des Champs Montants un village populaire en cours de banalisation. Cette banalisation appelle des efforts pour mieux relier le quartier à la commune.

Données sociales

Synthèse :

- Le quartier a perdu plus de 22% de sa population entre 1999 et 2006.
- La population du quartier se singularise des autres quartiers ZUS en région et en France, par l'importance du taux des jeunes (l'indicateur de jeunesse est de 3,5% tandis que la moyenne des quartiers ZUS régionaux se limite à 2,2%) et celui des étrangers (il dépasse 30% de la population tandis que les autres quartiers ZUS de la région se limite à 27%).
- Il est à noter également que les jeunes adultes non diplômés représentent près de 73% contre 61% dans les quartiers ZUS en France et 69% dans les quartiers ZUS de la région.
- La part des logements HLM dans les résidences principales est de 55-75% dans le quartier contre 24% dans PMA.
- Le taux de logements vacants s'élève à plus de 10% tandis que la moyenne intercommunale se limite à 7-8%.
- Le pourcentage des allocataires CAF en situation très précaire est élevé : les allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales représentent 25-30% ; les allocataires touchant le RSA représentent plus de 35%.
- Le quartier dispose d'une structure de garde d'enfant. Par ailleurs, la densité de l'offre de soins est équivalente à celle de PMA.
- Le taux de familles monoparentales est important dans le quartier : 27% contre 18% dans la commune.
- Le taux d'emploi des 15-64 ans dans le quartier est inférieur de 15 à 20 points à la moyenne communale. L'écart entre le taux d'emploi du quartier et celui de la commune est particulièrement important chez les femmes des 25-54 ans.

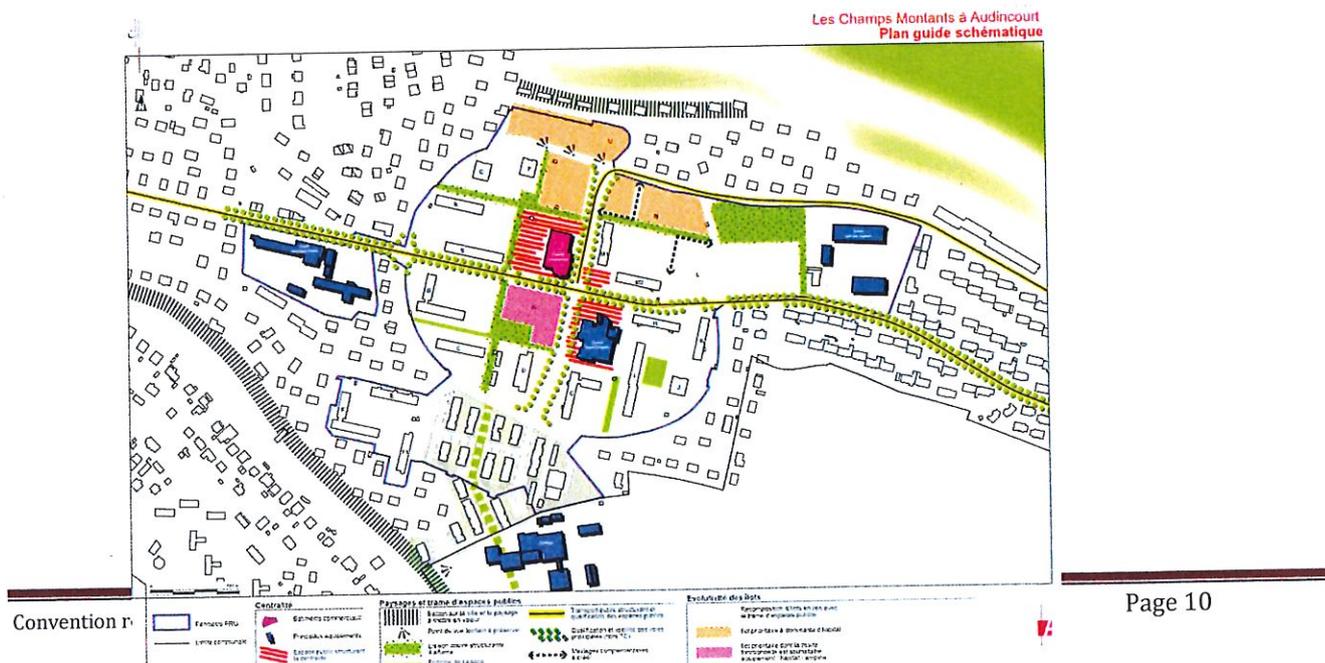
Renouvellement urbain : les principes de développement

Il en résulte plusieurs enjeux :

- Désenclaver le quartier par rapport aux quartiers voisins
- Réunifier le fonctionnement des espaces internes au quartier et notamment le cœur du quartier avec ses équipements et commerces
- Dé-densifier l'habitat social et diversifier la typologie des logements

Le plan guide

Les réalisations de la rénovation urbaine



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

- La priorité est une **politique jeunesse** qui s'appuie sur un socle d'équipements et un réseau associatif : les actions prioritaires sont la qualification et la recherche de stages par la constitution de réseaux et le parrainage, l'accompagnement dans l'espace public et sur le marché de l'emploi des jeunes et notamment des jeunes filles surqualifiées, l'évolution de l'offre de loisirs vers des activités plus qualifiées : nécessité de la formation des intervenants sur la qualification des loisirs autour d'un référentiel de compétences sociales.
- **La ville bénéficie d'équipements et services de proximité solides** comme le Centre Social Escapade, la MJC Saint Exupéry, les Francas, l'association Réussir Ensemble qui veulent renforcer les approches participatives. (Par exemple : les Vitabris et les cafés d'habitants conduits par le Centre Social Escapade sur les quartiers Courbet/Pergaud et Forges/Montanot agissent sur le principe d'agora de proximité).
- Par ailleurs, sur le plan de la **participation**, la Ville met en place et développe depuis de nombreuses années des commissions municipales ouvertes, des Conseils de Quartiers ainsi qu'un Conseil Municipal Junior. Un Conseil Citoyen sera mis en place sur le quartier des Champs-Montants.
- **Les actions d'économie sociale et solidaire** menées par les associations constituent une innovation forte du territoire, telles que les actions du Pôle Local d'Economie Solidaire, le restaurant solidaire, "Au bon coin solidaire", "la cravate solidaire". D'autres projets devraient voir le jour : l'Accorderie solidaire, la caravane solidaire. Les principes retenus sont la production de services utiles au regard de la prévalence des bas revenus, sur la consommation, l'autoproduction, les réseaux d'échanges, dans une démarche favorisant les projets collaboratifs, la contribution et les échanges. Audincourt peut être le cœur d'un réseau de tiers-lieux solidaires.
- **Le Vivre Ensemble et le lien social restent un enjeu prioritaire**, déjà déclinés par des actions mises en place sur l'ensemble de la ville, lesquelles sont à conforter et à développer.

2. Le quartier de Bavans - Champerriet (quartier en veille active)

Champerriet est un petit quartier dont la superficie est de 32ha et compte moins de 1000 habitants. Le quartier connaît une décroissance démographique importante (de 743 habitants en 2006 vers environ 400 aujourd'hui) tandis que la commune augmente sa population (0,2% d'augmentation entre 2006 et 2011).

La population est relativement jeune : 32% de la population sont âgés de moins de 20 ans en 2006 contre 23,4% dans la commune.

La part des ménages locataires en HLM est de 67,7% en 2009. Les différents indices montrent des signes de paupérisation de la population, entre autres, le taux de chômage élevé et le faible nombre des diplômés (la part des jeunes adultes sans baccalauréat est de 72,8% début 2007, contre 52,6% à l'échelle de l'agglomération).

La taille démographique du quartier ne permet pas de l'inscrire comme quartier prioritaire mais sa situation sociale justifie qu'il soit en QVA (Quartier de Veille Active).

Données sociales

- Le quartier est marqué par la présence importante des **jeunes** et des **étrangers**.
- **La part des jeunes adultes sans diplôme est élevée** (73% tandis que celle de la moyenne des quartiers prioritaires en France se limite à 61%).



Renouvellement urbain : les principes de développement

La situation sociale du quartier mérite son classement en quartier de veille afin de poursuivre la consolidation du projet :

- Du fait des démolitions sur un territoire en PPRI, le quartier Champierret est désormais aéré et réhabilité. Cependant, il reste inachevé, stigmatisé. Plusieurs actions doivent être poursuivies pour relier le quartier à la ville et améliorer son image : gestion du parc restant, anticiper la destination des espaces libérés par une gestion transitoire, dont le fleurissement, qui améliore le cadre de vie, finaliser la piste cyclable, trouver des solutions de locaux pour le CMS et la PMI. L'enjeu est de rendre ce petit quartier attractif pour tous les habitants de Bavans.
- La création du lotissement des Hauts de Bavans est un atout de mixité qui a drainé une partie des habitants de Champierret. Ce lotissement doit être observé afin d'éviter un risque de déqualification : révision du plan Stratégique de Patrimoine, l'intervention de la Prévention Spécialisée, la création d'un lieu public qui organise le quartier.
- Plus globalement, une réflexion est engagée sur l'organisation de la ville et sa déclinaison dans les mini-quartiers : adapter les écoles pour qu'elles soient plus accueillantes, valoriser des commerces, installer des bancs (schéma de cohérence des services publics)

Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Le cœur du projet social est la jeunesse avec 4 axes :

- Cohérence éducative
- Lutte contre le décrochage et sur les orientations négatives
- Culture et citoyenneté
- Santé, parentalité, prévention précoce et réussite éducative

Une bonne organisation de l'ingénierie est nécessaire pour gérer la sortie de la géographie prioritaire.

- Poursuivre le projet de réussite éducative en l'articulant au CEJ afin de le rendre effectif de 0 à 16 ans.
- Confier à la MPT la mission d'animation : accompagnement des projets collectifs, développement des démarches participatives, animation du réseau partenarial qui s'appuie sur une vie associative dense et des bénévoles nombreux. Conforter à ce titre le financement de l'animation globale.

3. Le quartier de Bethoncourt – Champvallon (géographie prioritaire / PRU 1)

Champvallon est un des plus grands quartiers d'habitat social de l'agglomération ; il abrite 68% de la population bethoncourtoise soit 4659 personnes sur 6847 au total, réparties en 1448 logements dont 1043 logements sociaux.

Le nombre de population a été divisé en 2 avec une légère remontée en cours. Il comporte des zones considérablement dégradées où les conditions d'habitat et la sur-occupation ne permettent pas de concrétiser les objectifs de mixité sociale.

En atteste également le rapport entre le nombre de résidents issus de l'immigration et la population d'ensemble qui n'a toujours pas évolué (25% de la population communale).

Le niveau de services et d'équipements du quartier, fait qu'il est vécu comme une ville dans la ville (Établissements scolaires en Éducation prioritaire jusqu'au collège, centre de formation pour apprenti (CFA), centre social, centre médico-social et CCAS en cœur de quartier, nombreux équipements sportifs et culturels, espace commercial conséquent, important marché hebdomadaire, conseiller emploi formation de la mission locale). Mais en partie ces équipements sont vieillissants : le gymnase, les 4 maternelles et les 2 primaires

Données sociales

Synthèse :

- **La part des étrangers est plus élevée dans le quartier Champvallon** que la moyenne des quartiers prioritaires en région : près de 32% contre 26,6%.
- **Les logements HLM représentent 55-75% des résidences principales** contre 24% dans PMA.
- **Le taux de logements vacants est important** (plus de 10%).
- **La précarité se concentre notamment dans les parties Champvallon-Nord et Champvallon-Sud** selon le découpage d'IRIS : le taux d'emploi est particulièrement faible sur ces deux quartiers et notamment chez les femmes de 25-54 ans (34% contre 68% dans PMA).
- **La part des non diplômés s'élève à près de 50% sur ces deux quartiers** tandis que la moyenne communautaire se limite à près de 25%. De même, la part des personnes ayant suivi des formations de haut niveau est faible sur ces territoires.

Renouvellement urbain : les principes de développement

La configuration spécifique du quartier multiplie les situations d'enclavement tant vis-à-vis des périphéries qu'en interne au quartier.

Le renforcement à moyen terme du niveau de service sur la ligne de bus urbain associé au projet de THNS et la perspective à plus long terme de structurer un boulevard urbain d'agglomération transversal entre les vallées de la Lizaine et de la Savoureuse constituent des opportunités déterminantes pour le désenclavement du quartier.

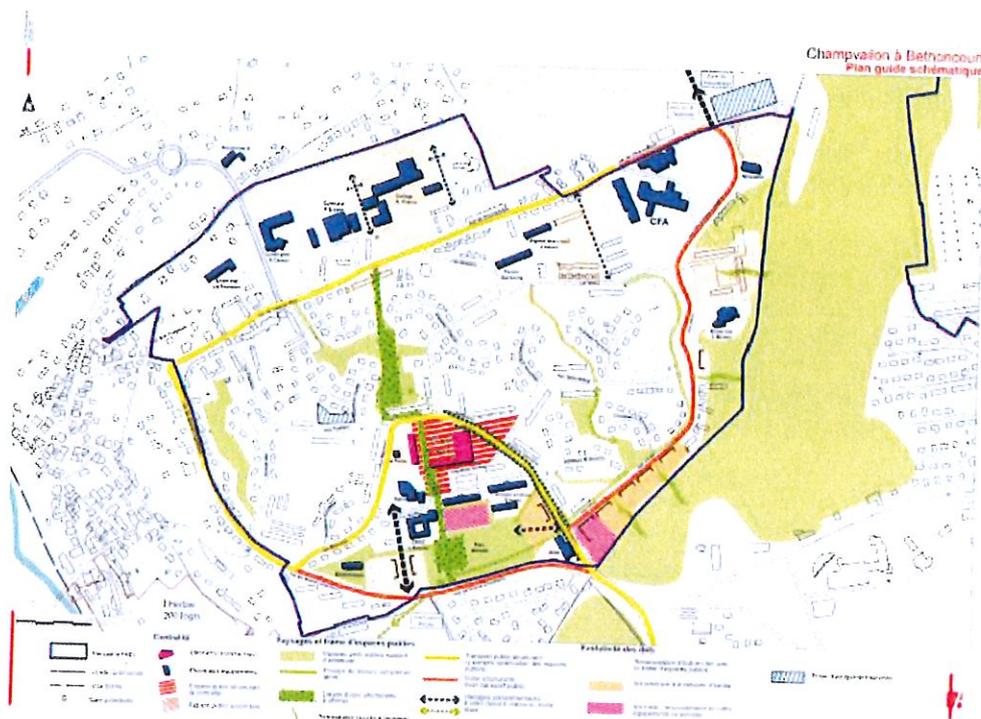
En relais, les fondements du projet pour le quartier visent à tisser des liens nouveaux, à multiplier les ouvertures, fonctionnelles et visuelles.

Les principes de développement sont les suivants :

- améliorer les conditions de déplacements ; revaloriser l'axe principal ; traiter les deux entrées principales du quartier et permettre sa liaison avec le village (de manière à mieux relier les Bethoncourtois « d'en haut » et ceux « d'en bas ») ; développer un réseau de circulations douces avec des liaisons piétonnières, des pistes cyclables,
- préserver et conforter les services, commerces et zones artisanales avec notamment la restructuration de l'espace commercial Cuvier ;
- prévoir des espaces attractifs pour l'extension urbaine à venir. L'objectif est d'avoir une offre résidentielle variée afin d'accueillir des jeunes ménages, des familles avec enfants, (issus d'une décohabitation ou d'un apport de population nouvelle) et ce pour tendre vers une plus grande mixité sociale ;
- préserver les grandes composantes du paysage avec notamment des aménagements extérieurs paysagers sur l'extrême est du quartier.

- poursuivre et renforcer les actions sociales et de gestion urbaine de proximité déjà bien engagées.

Le plan guide



Les réalisations de la rénovation urbaine

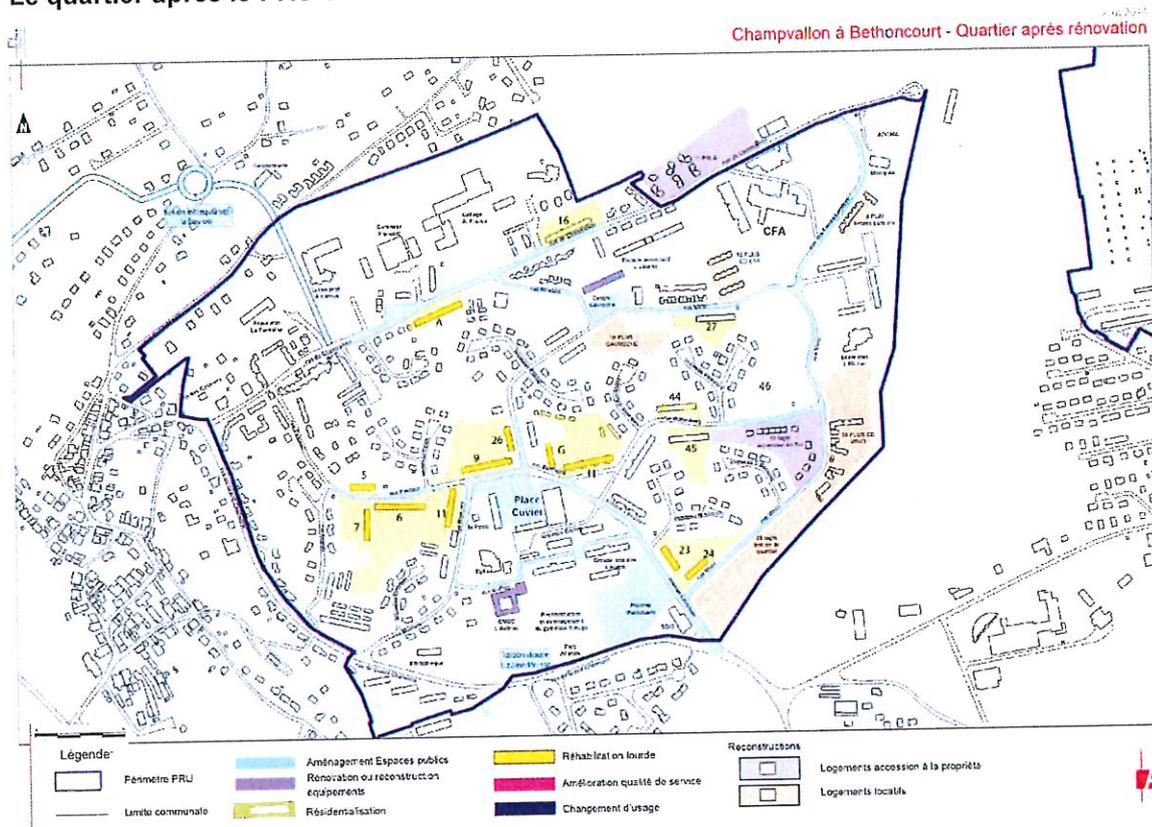
C'est le quartier du PRU, avec celui des Fougères où l'avancement et la visibilité du programme sont les plus forts.

Des efforts importants ont été produits pour désenclaver le quartier notamment par plusieurs opérations au nord du quartier : la restructuration de la rue de Champvallou, la liaison inter quartier La Bouloie, les aménagements d'espaces publics îlot Est.

Concernant l'habitat : 230 logements ont été démolis, 34 nouveaux logements sociaux en accession modernes et 68 logements locatifs ont été livrés, 20 logements à l'entrée de quartier sont actuellement en travaux.

La rénovation du Centre Médico-Social et Culturel et la requalification importante des espaces publics dans l'ensemble du quartier sont également des atouts de la réussite du projet.

Le quartier après le PRU 1



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

- Malgré une rénovation en cours appréciée, la réputation de dangerosité du quartier se maintient : phénomènes de dégradation sociale, relations épidermiques entre les habitants et avec les services, appropriation par un groupe de jeunes de l'espace public, fragilisation de la cellule familiale, ce qui a pour effet de la discrimination à l'adresse.

Pourtant l'expérience montre que l'investissement éducatif produit des résultats quand on instaure la confiance. Aussi la question de la relation entre habitants et services publics est essentielle.

- Travailler la difficulté à mobiliser,
- Lutter contre les situations d'isolement liées à la grande pauvreté et à la vieillesse souvent concentrée dans des îlots,
- Faire revenir les jeunes dans les services publics,
- Lutter contre l'agressivité générée par l'immédiateté des attentes de résultats,
- Plus globalement, passer de la relation institutionnelle qui reste de l'ordre de la rééducation à la relation humaine fondée sur la confiance.

Sur le plan urbain

- Le quartier est agencé autour de pôles fragiles : autour du Parc Allende (gymnase, ancienne piscine), la Place Cuvier réaménagée souffre de départ des commerces.
- L'enjeu de mixité s'impose (notamment concernant le collège).
- L'enjeu principal est toutefois le cœur de ville autour de la mairie.

Sur le plan de la cohésion sociale

- La ville est organisée entre cités qui tendent à l'entre soi (pavillonnaire ou ethnique) : recréer des liaisons entre le bas et le haut,

- Confier au Collège la coordination des actions éducatives et socio-éducatives axées sur la restauration des relations de confiance avec les parents et les jeunes,
- La question de la jeunesse : sous-qualification, décrochage de plus en plus précoce. Renforcer le Centre Social, travailler à offrir des perspectives aux jeunes,
- Approche participative sur le schéma directeur des équipements et la gestion des équipements et des espaces ; faire évoluer les équipements vers de nouveaux services comme le Labo du Centre Social
- Renforcer le **réseau des bénévoles** autour de lieux d'animation : le nouveau Centre Social, le repair café, l'atelier scientifique, la mémoire industrielle et immigrée, etc.
- Renforcer l'action sur l'isolement, la grande pauvreté, le vieillissement.

4. Le quartier d'Etupes - la Montagne (quartier en veille active/ PRU 1)

Le Ville d'Etupes a vécu 2 grandes étapes d'augmentation de sa population :

- en 1950 c'est un bourg de 1 000 habitants, PEUGEOT se développe et il faut construire vite : 1 1^{er} lotissement dit « du Château » apporte 1 000 personnes de plus entre 1958 et 1960 ;
- en 1958, de 2 162 habitants Etupes passe sans transition à 4 500 habitants en 1965 avec la Montagne ;
- pour aboutir en 1975 à un pic de population à Etupes avec 5 400 personnes dont 2 200 pour le quartier montagne soit 40.7% de la population totale,

Positionné sur une colline, il surplombe le reste de la ville et est composé à 98 % de logements HLM. Construit entre 1962 et 1965 pour répondre aux besoins en logements de l'époque, le poids démographique de ce quartier par rapport à la commune est passé de 40 % dans les années 70 à 18 % aujourd'hui (596 habitants en 2009).

Le quartier a donc une population de moins de 1000 habitants, ce qui le situe au-dessous des seuils d'éligibilité à la politique de la ville malgré une situation sociale de même niveau.

Ce manque d'attractivité s'explique par des phénomènes de ségrégation urbaine et sociale inquiétants sur la partie basse du quartier.

Mal inséré dans le tissu urbain, sa relation avec le reste de la commune est difficile car, positionné sur une colline d'au moins 40 mètres, il donne davantage l'impression d'avoir été conçu comme une greffe urbaine. Il montre des signes alarmants de paupérisation de la population, comme en atteste une jeunesse peu diplômée et en échec scolaire (seulement 50 % des élèves de 3^{ème} ont été orientés en 2^{nde} générale ou techno), un taux de chômage 2 fois plus important que sur le reste de la commune avec de nombreuses discriminations à l'emploi pour les jeunes et les femmes d'origine étrangère.

Renouvellement urbain : les principes de développement

Depuis les années 1990, le quartier a subi une profonde transformation initiée par les démolitions et restructurations inscrites dans un programme DSQ cofinancé par l'État et la région. Elle s'est poursuivie à travers la convention ANRU.

De tous les sites présentés à l'ANRU, le site de la Montagne est celui sur lequel les opérations de réhabilitation sont les plus avancées. Aujourd'hui l'ambition de la commune d'Etupes est donc de terminer la requalification du quartier la Montagne, afin d'en faire non seulement un quartier ordinaire de l'agglomération, mais aussi un quartier attractif dont l'image aura changé, et dans lequel pourra se concrétiser l'intégration sociale, culturelle et économique de la population dans toute sa diversité.

Les principes de développement sont les suivants :

- modifier la trame urbaine en redéfinissant les itinéraires de distribution du quartier ;
- favoriser les liaisons piétonnières, le transport en commun et la desserte routière ;
- requalifier l'axe principal et privilégier une meilleure lecture des entrées de quartier ;

- création d'une transition plus douce des formes urbaines entre le centre-ville ancien et pavillonnaire et ce complexe collectif de grande hauteur, par un programme de démolition en bas de colline atténuant l'effet de barrière physique en pied de quartier créée par l'opposition d'architecture ;
- se réserver des extensions à l'ouest et au nord du quartier, là où la topographie le permet, pour y reconstruire des logements en maison de ville ou petits collectifs accolés jumelés à loyer modéré (permettre une offre diversifiée tant en typologie qu'au niveau de l'image) ;
- Poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité et de soutien et d'accompagnement des familles les plus en difficulté ;
- Réinscrire le quartier dans la ville d'Etupes et le relier à la fois au centre-ville et aux nouvelles zones d'urbanisation ;
- Diversifier l'offre de logement et la typologie de l'habitat ;
- Favoriser la vie sociale, l'éducation, la vie culturelle et la mixité sociale.

Les réalisations de la rénovation urbaine

Le PRU a accéléré une politique de longue durée de dédensification, de décroissement et de désenclavement.

Le PNRU finance la reconstruction de logements en contrepartie des 77 démolitions.

Des réhabilitations de logements ont également été effectuées (40) ainsi que des aménagements d'espaces et d'équipements publics.

Toutefois pour parachever la rénovation du quartier restent à réaliser la construction de 16 logements et plusieurs opérations d'aménagement de voiries et espaces publics centraux sous maîtrise d'ouvrage communale.

La disparition des nombreuses tours et barres du quartier ont d'ores et déjà amorcé le changement d'image (77 logements) ainsi que les opérations de construction de : 6 logements rue Pergaud, 23 logements secteur les Chailles. 16 logements rue Schweitzer sont en travaux.

Une première phase de requalification des espaces publics et des équipements publics a été réalisée avec les opérations suivantes :

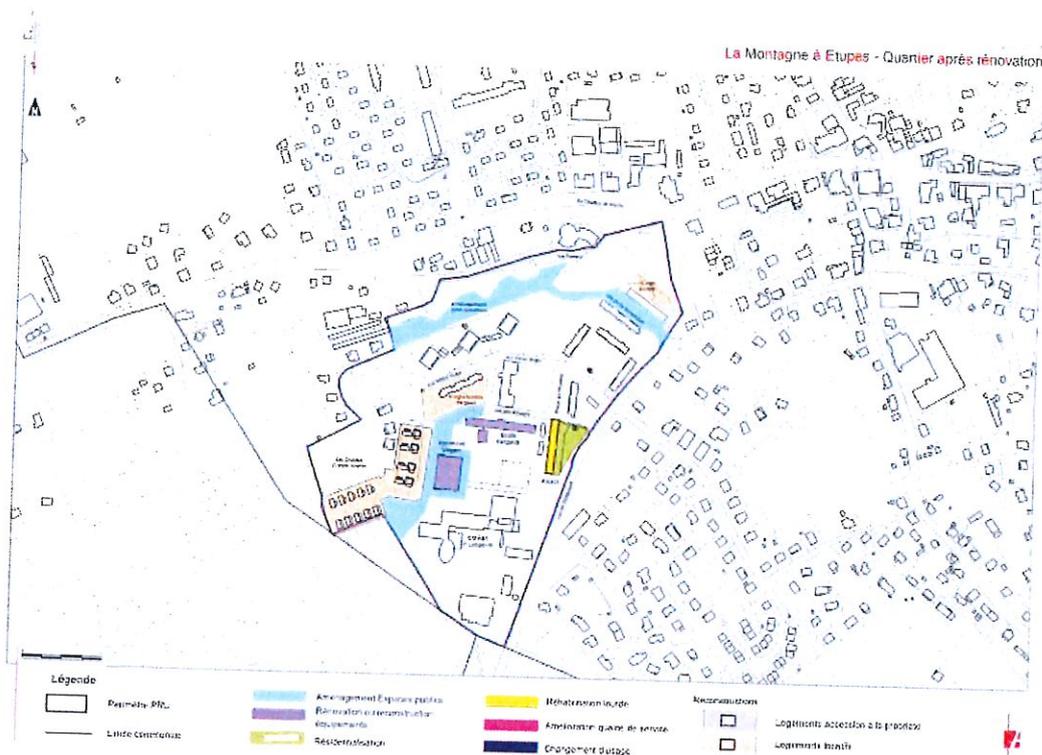
- espaces publics de proximité (espaces loisirs, parking, pieds d'immeubles, voirie),
- réhabilitation gymnase Vilquin,
- réhabilitation école Pergaud, restructuration de la maison de l'enfance
- aménagement, desserte interne de l'îlot Pergaud et espaces de proximité ,aménagement abords gymnase Vilquin.

D'autres travaux sur les espaces publics sont en cours :

- aménagement plateau central
- aménagement espaces publics rue Schweitzer

Enfin, les opérations sur le bâti existant concernent : le bâtiment Alsace, le bâtiment Lorraine ainsi que la réhabilitation des 3 tours Vosges-Jura-Pyrénées.

Le quartier après le PRU 1



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Cette structuration peut être la base du projet de développement social du quartier en veillant à y développer des enjeux plus marqués aujourd'hui :

- **Mobiliser les acteurs d'emploi et d'insertion**, 1^{ère} priorité du quartier
- Mieux relier les habitants du quartier au centre-ville aux pôles d'agglomération (Montbéliard, Audincourt, Sochaux) et donc **travailler la desserte du quartier**
- Combattre la posture de consommateurs d'activités par des approches plus participatives, **travailler l'appropriation des espaces publics peu respectés** (détritus)
- La question des femmes qui sont le public le plus actif du quartier et doivent être confortées dans leurs démarches d'intégration sociale : activités sport santé, ASL réalisée par une animatrice polyvalente, prestataire de la ville, le relais d'assistantes maternelles et le lien avec l'école. Enjeu donc de parentalité (CAF) en lien avec la prégnance du fait religieux.

Les axes principaux de ce projet sont :

- Assurer une **politique enfance/jeunesse de prévention primaire 3- 17 ans** permettant le vivre ensemble, les mixités, et la prévention précoce des difficultés en cohérence avec l'accompagnement des parents et des enfants individuellement à travers le PRE,
- La poursuite du renforcement de la coordination des acteurs de la politique enfance/jeunesse par l'écriture d'un **projet éducatif de territoire**, le soutien au projet des jeunes, la mobilisation de ressources culturelles pour l'expression des habitants et des jeunes, l'accueil d'une compagnie de théâtre sur le territoire, le soutien aux projets individuels des ados et des jeunes adultes (avec un fonctionnement proche d'un PRE 16-25 ans),

- **Le soutien à la place des familles et en particulier des femmes dans l'espace public** et au sein des structures d'animation, recherche de mixités sociale, territoriale et de genre, le bien vivre ensemble, le lien social, la lutte contre l'isolement, les ateliers de socialisation à dominante linguistique (alphabétisation), en lien avec la prégnance du fait religieux
- **Poursuivre le travail de GUSP** (gestion urbaine et sociale de proximité) avec les habitants en lien avec l'étude urbaine ANRU et la poursuite du diagnostic en marchant, ainsi que le lien avec les acteurs de la sécurité (groupe de régulation sociale de quartier),

5. Le quartier de Grand-Charmont - Les Fougères (géographie prioritaire/PRU 1)

Le quartier est fortement coupé du reste de la commune et de l'agglomération car situé en impasse, à la limite du territoire communal. Le projet de THNS et un projet de désenclavement routier (desserte nord) devraient permettre de reconnecter le quartier avec un accès rapide au centre de l'agglomération. En 10 ans le poids du quartier, dans la population communale, est passé de 40 % à 29 %. Il compte aujourd'hui 1459 habitants avec une part de ménages locataires HLM de 75 %.

Comme pour les autres projets de sites, la spécificité même de ce quartier d'habitat social lui confère une forte vocation d'accueil des ménages dits « populaires ». Comme dans l'ensemble de l'agglomération, la commune subit la récession à partir de 1974. De 1975 à 1982, la commune perd près de 2000 habitants. Malgré la mise en œuvre d'une charte de développement social et urbain permettant la réhabilitation de 500 logements, la restructuration du centre commercial et l'amélioration des espaces publics, le quartier connaît une nouvelle perte d'attractivité à la fin des années 98/99. D'après les bailleurs, la baisse de la demande est principalement due à l'habitat collectif moyen composé de petites cellules et de petits logements de faible typologie aux équipements obsolètes. Ainsi les difficultés à la relocation et la vacance s'expliquent notamment par une inadéquation des produits logements aux attentes des habitants. Cependant, la vacance reste aujourd'hui à un niveau très faible.

Le quartier est un des quartiers du PRU où l'avancement et la visibilité du programme sont les plus forts. Outre les opérations de démolitions (219), reconstructions (160 sur site) et réhabilitations (40) du bâti, les actions « phares » du PRU ont consisté en un programme ambitieux de rénovation et de création d'équipements socio-éducatifs et sportifs, la requalification d'espaces publics et la restructuration du centre commercial.

La présence de 3 bailleurs sociaux dans le quartier est une source d'émulation dans les projets.

La diversification de l'offre de logements est également amorcée avec la mise en chantier de 15 logements par La Foncière et 9 logements en accession sociale à la propriété par Néolia.

Données sociales

Synthèse :

- **La part de la population immigrée dépasse 30%** contre 26% dans les quartiers prioritaires de PMA.
- **Le taux d'emploi est inférieur à la moyenne communale** sur toutes les tranches d'âges.
- **Le taux d'emploi des femmes âgées entre 15-64 ans se limite à 33%** contre 54% dans PMA.
- **La part des non diplômés est supérieure chez les femmes (36%) à celle des hommes (33%).**

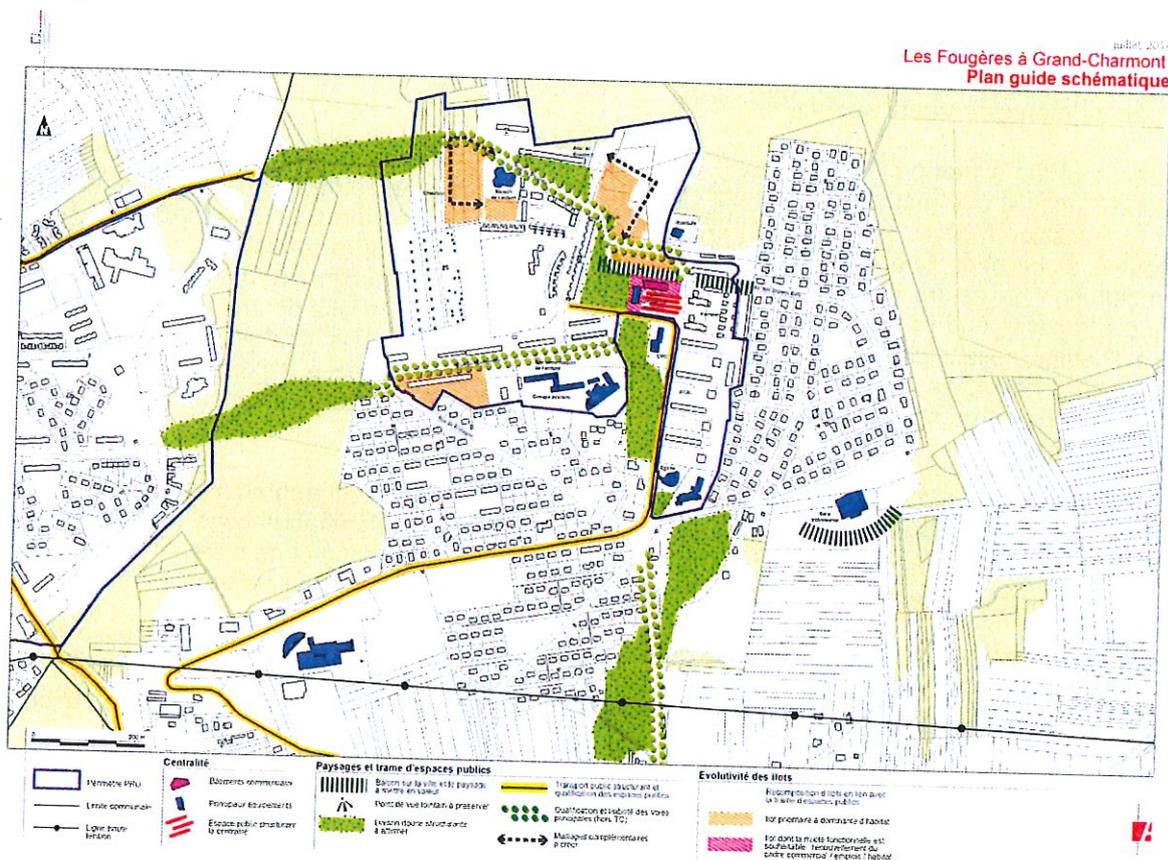
Renouvellement urbain : les principes de développement

Les principes de développement sont les suivants :

- intégrer le quartier à la ville et les quartiers environnants,
- développer des liaisons piétonnières et paysagères avec l'environnement car les Fougères disposent d'une richesse et d'une diversité d'espaces verts aménagés qui lui confèrent une « image de quartier vert » ;

- pour assurer le désenclavement du quartier, démolition du bâti le plus inadapté et délaissé par les habitants et permettant de développer une offre urbaine de qualité, porteuse de dynamisation sociale (maisons de ville, grands logements accessibles financements PLAI) ;
- renforcer le désenclavement du quartier par une continuité bâtie entre les Fougères et le centre-ville, grâce aux terrains rouverts à l'urbanisation après la récente fixation du tracé du boulevard urbain (liaison nord-sud)
- mener une politique d'investissements forts dans la restructuration des équipements existants (requalification d'espace sportif, extension d'école, création de la Maison de l'Enfant, réaffectation de m² supplémentaires à des acteurs favorisant le lien social)
- renforcer les actions de lien social et l'amélioration du cadre de vie et accélérer la mise en œuvre de la convention de gestion urbaine de proximité.

Le plan guide



Les réalisations de la rénovation urbaine

Le programme de démolitions-reconstructions est très avancé. 219 logements sont déjà démolis. 110 logements sociaux ont déjà été reconstruits et sont occupés. Le quartier est aujourd'hui profondément rénové.

Les opérations à venir sont complémentaires du programme déjà réalisé :

- une offre de 20 logements en accession à la propriété secteur Bretagne, suite à démolition, sera développée sur le site.

Les aménagements d'espaces publics déjà réalisés sont exemplaires sur le quartier avec l'opération :

- espaces publics (parc et coulée verte, rue de Normandie et chemins piétons, place des fêtes, espace Flandres)
- aménagement consécutif à la restructuration îlot Boudard - B 2 Rue de Picardie

- finalisation des liaisons douces au cœur du quartier et notamment dans le secteur de l'îlot B2 et de la Mosquée. Cette opération permet également l'implantation de la Foncière Logement avec 17 logements.

Les opérations concernant l'équipement sont :

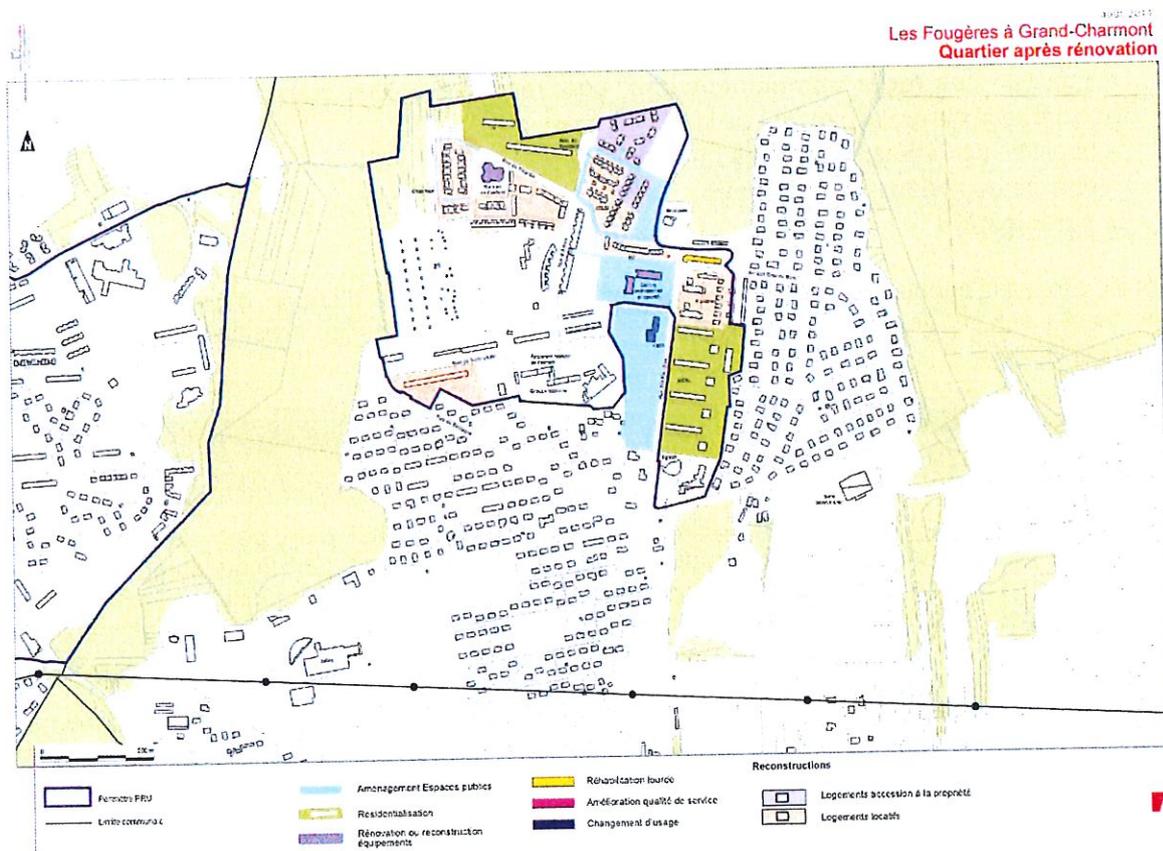
- construction d'une salle de sport associative
- Aménagement de l'équipement public Maison et Musée de l'Enfant

Dans la famille équipements commerciaux, le centre commercial des Fougères a bénéficié d'une restructuration avec l'appui de l'expertise de l'Agence et de l'étude commerciale menée par le cabinet Cibles et Stratégies.

- restructuration du pôle de services : la mixité est atteinte puisque 1/3 des habitants du quartier, 1/3 des Charmontais et 1/3 des extérieurs à la commune profitent de cet équipement.

La mise en cohérence des opérations est un souci permanent, l'opération de réhabilitation du bâtiment B1 s'est faite dans une perspective expérimentale concernant les performances énergétiques (réhabilitation terminée)

Le quartier après le PRU 1



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

La rénovation urbaine qui fait suite à des chantiers engagés avec Banlieues 89 a transformé le quartier en démolissant les grands immeubles au profit de typologies plus petites. Cependant la rénovation urbaine a provisoirement déstabilisé le quartier du fait du décalage entre les démolitions et les reconstructions.

Par ailleurs la rénovation urbaine ne doit pas faire oublier un certain nombre d'enjeux sociaux :

- Education nécessaire pour maîtriser les charges énergétiques d'autant plus lourdes que les revenus baissent.

- Problématique du fait religieux : le regroupement familial et l'arrivée de nouvelles familles (Maroc, Bosnie, Algérie) a apporté de nouveaux comportements vestimentaires ; l'école coranique occupe le terrain et provoque le retrait des activités du centre de loisirs. Cas de déscolarisation dès 11/12 ans avec inscription au CNED,
- Vieillesse du bénévolat dans des associations qui ont parfois installé une culture de la consommation et perdu les repères de l'éducation populaire.

Grâce à une avancée importante sur le plan urbain, **l'enjeu est donc aujourd'hui centré sur le social :**

Le développement économique et l'emploi est la priorité 1 :

- préparer les gens du quartier à l'émergence de la zone commerciale et plus largement rapprocher les entreprises du quartier par la GPECT et le parrainage,
- Mais aussi l'initiation à une nouvelle culture technologique avec le projet de fab lab à la Vieille Ferme, l'EPN mutualisé avec Bavans,
- La question de la discrimination doit être abordée sur des enjeux concrets : une cellule stage avec le collège, les PIJ de Gct et de Sochaux.

D'autres chantiers sociaux :

- Poursuivre la **réussite éducative et le soutien aux écoles**, 1^{er} pilier contre le repli communautaire.
- La question des **replis communautaires** : pour répondre à ces questions : activités filles (ex boxe avec créneaux filles) pédagogie de la laïcité
- La question de **l'alimentation des familles**
- La relance de **l'éducation populaire**
- **La participation**

Le conseil citoyen s'appuie sur des ressources comme les référents d'entrée d'immeubles, les structures sociales ou les actions de théâtre à domicile. L'enjeu est de mobiliser les invisibles par la mobilisation de ressources culturelles.

6. Le quartier de Montbéliard – La Petite Hollande (géographie prioritaire/ PRU 1 / NPNRU quartier d'intérêt national)

Construit entre 1968 et 1975, la Petite Hollande dispose aujourd'hui d'un parc de logements sociaux vieillissants, dont seulement 5 % ont moins de 20 ans. Il représente une part importante de la ville et revêt aussi des réalités sociales et spatiales diverses. Toutefois le fait le plus marquant est l'ambivalence de ce quartier qui présente à la fois de nombreux équipements à l'échelle de la ville et de l'agglomération, et des caractéristiques fortes d'habitat social en difficulté, marqué par des symptômes de déqualification, de paupérisation, d'insécurité et d'enclavement.

Malgré une position centrale, le quartier peine à retrouver une véritable attractivité résidentielle car l'image persistante d'un quartier en difficulté lui est communément attribuée, au-delà même de la diversité de situations que peut receler l'ensemble. Enfin s'il reste proche du centre historique, il en demeure séparé par un dénivelé important, un canal et une rivière, et par les boulevards d'accès périphériques.

En raison des nombreux services et équipements présents, ce quartier peut constituer un pôle de centralité et d'attractivité fort à l'échelle de l'agglomération. Il tient ainsi une place majeure dans le projet d'agglomération en raison de sa taille, de son positionnement et des fonctions urbaines qu'il assure (présence du tribunal, 3500 emplois tertiaires grâce notamment à la ZFU).

La Petite Hollande a bénéficié dans la période précédente d'un PRU important. Ces investissements doivent être poursuivis dans un PRU2 pour réussir la stratégie d'inclusion de cet ensemble urbain dans le cœur d'agglomération.

Données sociales

Population des ménages (2009) : 8 695

Part de la population à bas revenus (2009) : 29,4%

Part des ménages concernés par une allocation chômage (2009) : 28,7%

Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat (2007) : 72.3%

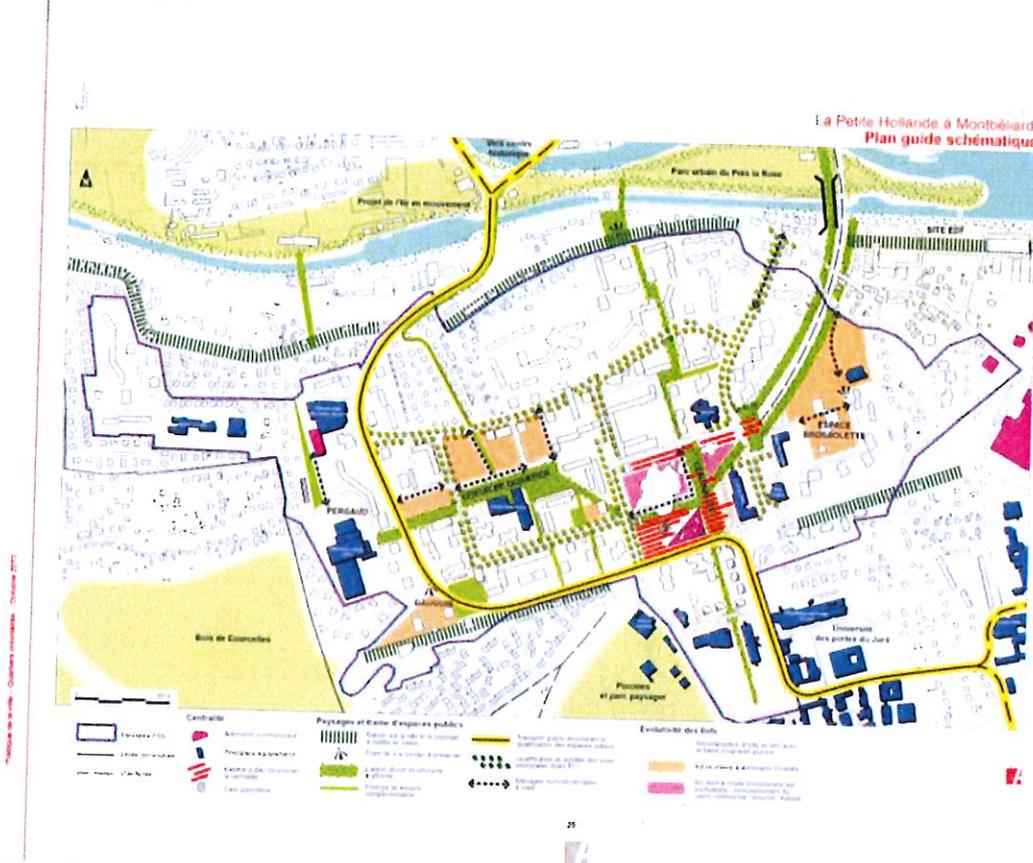
Synthèse :

- La population du quartier est relativement jeune par rapport à la moyenne communale (28% contre 25%). On note que **la part des jeunes adultes non diplômés est significative (72%)**.
- **La précarité de la population est importante** (la part des ménages fiscaux imposés se limitant à 40% contre 53% dans la commune).
- **La situation des personnes les plus précaires dans le quartier est sévère** au regard des autres quartiers prioritaires de la région : parmi les allocataires CAF, les personnes dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales représentent 25-30%, c'est un des pourcentages les plus hauts des quartiers prioritaires de la région.
- **L'offre de soins et de garde d'enfant** est en revanche plus importante que dans les autres quartiers prioritaires dans la région.
- **L'écart du taux d'emploi entre femmes et hommes est plus grand** dans le quartier que dans la commune.
- Le taux d'emploi est particulièrement faible dans les quartiers Petite Hollande-Sud-Ouest et Petite Hollande-Lulli. Le taux d'emploi **des femmes entre 25-54 ans** est d'environ 35% contre 65% dans la commune.
- La part des non diplômés est importante dans Petite Hollande-Sud-Ouest et Petite Hollande-Lulli. **Celle des femmes non diplômés est de 54% dans Petite Hollande-Lulli** contre 26% dans la commune.
- **Les femmes sont plus écartées de la formation de haut niveau que les hommes** dans tous les territoires IRIS concernés sauf dans Petite Hollande-Hexagone. Dans l'ensemble, peu de population en bénéficient par rapport à la moyenne communale

Renouveau urbain : les principes de développement

- affirmer ce quartier comme pôle complémentaire au centre ancien en développant des axes structurants : l'un, nord-sud, reliant le centre historique, le pôle de centralité de la petite Hollande, le pôle universitaire, la route d'Audincourt et le sud de l'agglomération dans une logique de site propre ; l'autre, est-ouest, reliant la Petite Hollande, au Pieds des Gouttes, aux Gros Pierrons, enfin la création d'une coulée verte et de liaisons piétonnières paysagères avec l'environnement, dont l'une permettra de relier le site du Pré la Rose ;
- créer une zone de centralité forte autour du Centre des Hexagones, avec la poursuite de la restructuration et la redynamisation du centre commercial et la création d'un espace public événementiel ;
- conforter la vocation résidentielle et les fonctionnalités du quartier par la diversification de l'offre en logements, par la poursuite de la requalification des espaces publics (hiérarchisation de ces espaces, projets de résidentialisation adaptés à la spécificité de chaque îlot) ;
- affirmer la Petite Hollande comme un quartier multifonctionnel (commerces-emplois-logement-services) : accompagner les mutations commerciales, favoriser les emplois endogènes (clinique Porte du Jura – Hexagones, université), diversification des services avec entre autres la tertiarisation des rez-de-chaussée (projet Bizet et Debussy)
- poursuivre et développer une politique sociale en confortant le dispositif existant de Gestion urbaine de proximité et en mettant en place une politique de peuplement cohérente et un suivi du climat social.

Le plan Guide



Les réalisations de la rénovation urbaine

La première phase du projet de rénovation urbaine de la Petite-Hollande est très avancée notamment sur les secteurs périphériques du quartier, à l'est secteur du Petit-Chinois, à l'ouest près du coteau Jouvent et au sud secteur Debussy.

663 logements ont été démolis, 64 logements locatifs ont été construits.

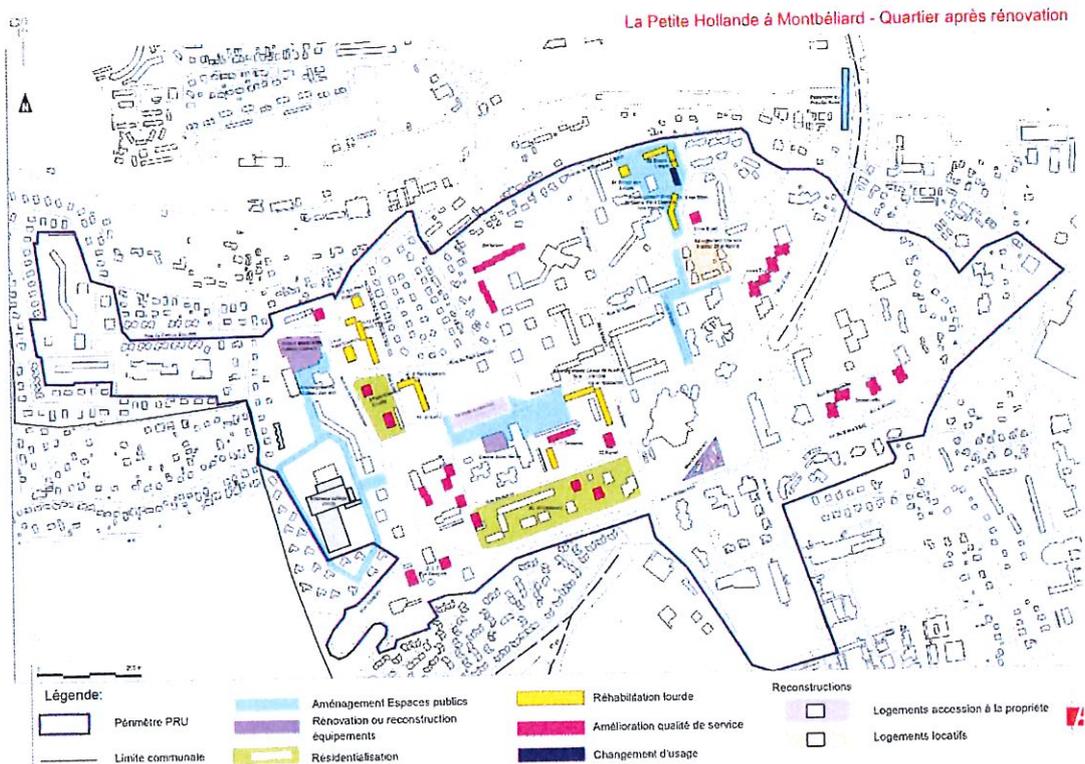
La reconstitution des logements sociaux se fait majoritairement hors-site à Montbéliard et dans d'autres communes.

Le Collège Lou Blazer a été construit et constitue un point d'appui important sur le plan urbain et éducatif.

L'avancement des travaux du programme de la Convention est important dans toutes les familles d'opération avec les enjeux suivants :

- Réduire la densité de logements sociaux dans le quartier et diversifier l'offre
- Intervenir efficacement sur le patrimoine bâti conservé et sur les espaces extérieurs
- Restructurer le cœur de quartier autour d'espaces publics et d'équipements publics
- Une opération de réhabilitation lourde du 4 au 12 Petit-Chinois
- Traitement des espaces publics du cœur du quartier

Le quartier après le PRU 1



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Du fait de la multiplicité des dispositifs éducatifs, la réflexion sur les enjeux éducatifs pourrait s'élargir à l'élaboration d'un **Projet éducatif de territoire sur la Petite Hollande, intégrant le PRE et le Pedt**, dont un axe majeur serait la Parentalité et prévention précoce

- Les carences éducatives : absence d'autorité, soumission au marché, dictature des écrans, problématique des femmes seules avec enfant.
- L'enjeu n'est pas sur les équipements petite enfance (la crèche, la halte-garderie, un LAP « lieu d'accueil parents enfants « la courte échelle ») mais consiste à doper le dispositif par le renforcement de l'action scolaire et éducative sur le CP (REP et REP +) et la création d'une école des parents, ainsi que le développement de la ludothèque avec un travail d'éducateurs.

Les questions au cœur du PRE ont vocation à être intégrées à ce projet éducatif global, y compris celles en forte émergence de la prégnance du fait religieux et des enjeux de santé psychologique. L'accès des jeunes aux équipements culturels et sportifs du quartier et de l'agglomération serait un axe fort de ce Projet éducatif.

La citoyenneté et la prévention de la délinquance : il s'agit plus particulièrement des actions de prévention en direction du public jeunes dans le cadre d'activités sportives par exemple ou éducatives comme les chantiers éducatifs, la prévention dans le cadre des espaces jeunes ou toutes les actions d'éducation à la citoyenneté.

Par ailleurs, une attention doit être apportée aux personnes âgées et en situation handicap, aux personnes en situation d'isolement ou peu mobiles qui constitue un public en extension et fortement paupérisé.

La Ville et le CCAS de Montbéliard gèrent plusieurs équipements (locaux municipaux) de proximité sur les quartiers (2 antennes de mairie, 3 gymnases, 3 équipements sociaux culturels, un pôle administratif municipal, un centre communal d'action social, des espaces jeunes, un lieu d'accueil parents-enfants,...). Ces équipements permettent à la collectivité publique de se rapprocher de l'usager en offrant un service public de proximité et aux habitants jeunes et adultes des quartiers de bénéficier d'activités sportives éducatives culturelles de loisirs et surtout de créer du lien et de favoriser la cohésion sociale.

Le soutien de la ville permet au tissu associatif (37 associations) de favoriser le développement d'initiatives contribuant à une plus forte solidarité entre habitants et particulièrement intergénérationnelle.

7. Le quartier de Montbéliard – la Chiffogne (géographie prioritaire/ ANRU isolé)

La Chiffogne est un quartier d'habitat social sans véritable unité dont le réseau d'équipements doit être densifié, ce qui justifie la création d'un centre social à partir des offres de loisir notamment existantes. Ce réinvestissement permettra de contrer un sentiment d'abandon et d'injustice fortement exprimé.

Renouvellement urbain : les principes de développement

Le quartier de la Chiffogne a été l'objet de programmes de la politique de la ville depuis les années 80. Il a bénéficié d'une opération isolée de rénovation urbaine sur la dernière décennie. Cette opération a permis des améliorations significatives sur une partie du quartier et a permis de préciser les principes de développement :

- **Affirmer l'identité du quartier à travers les projets d'aménagement** : étendre l'espace de centralité, constituer un cœur de quartier, développer les liaisons piétonnes et les déplacements à l'intérieur du quartier,
- **Faciliter les relations du quartier avec le reste de la ville**, en organisant les relations avec le centre ancien et en renforçant les liens avec les équipements d'agglomération.
- **Conforter l'attractivité du quartier** en finalisant le projet de renouvellement urbain (poursuite des opérations de requalification du bâti, réhabilitation des logements sociaux, intervention sur les espaces extérieurs de proximité, diversifier l'offre de logements sociaux, accueillir de nouveaux équipements, etc...)

Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Les investissements réalisés sur certains segments (immeubles, terrain de jeux pour enfants, jardins) méritent une **Gestion urbaine attentionnée**.

Le quartier s'appuie sur des ressources : association Femmes Plurielles, Léo Lagrange (implantation récente de l'association Léo-Lagrange à l'espace Lamartine qui tente de couvrir aussi les quartiers Citadelle et surtout Mt-Chevis, en plus des Batteries du Parc dans lesquels elle a des bureaux) et les espaces Lamartine et Victor Hugo. **Un projet de Centre Social** permettrait de traiter à la fois la qualité des équipements et la cohérence du projet.

L'enjeu de coopération avec les bailleurs semble majeur : mise en œuvre des réhabilitations, présence physique sur les immeubles, stabilisation des équipes, politique d'attribution.

L'absence de zones d'activités à la Chiffogne et aux Batteries du Parc et de locaux d'activités réellement adaptés aux besoins des entrepreneurs individuels implique de **renforcer la mobilité des habitants**. Il faut souligner le rôle important dans ce quartier de Féminin Plurielles s'agissant de l'insertion socio-professionnelle du public féminin.



8. Le quartier de Sochaux - les Evoironnes (géographie prioritaire et NPNRU quartier d'intérêt régional)

La ville de Sochaux est et reste un des territoires emblématiques de l'industrie française. Si dans une première phase, elle a pu être valorisée par le développement de « l'usine », la restructuration de celle-ci dans les années 70 a dévalorisé le tissu urbain et fait perdre à la ville l'essentiel de son attractivité. Il convient désormais de redonner à

Sochaux une urbanité attractive, digne du cœur d'agglomération auquel elle appartient de façon intime.

Redonner une attractivité à la ville se prépare, s'anticipe et se programme dans le temps. C'est pourquoi la ville de Sochaux s'est dotée d'un projet de développement stratégique destiné à fixer le cap et à donner un cadre de cohérence aux actions quotidiennes entreprises par la municipalité, les acteurs de l'aménagement du territoire (promoteurs, opérateurs, bailleurs, etc) et ceux de la société civile.

Fil conducteur des politiques urbaines de la ville dans la durée, le projet de développement de Sochaux doit permettre d'atteindre trois grands objectifs fixés par la municipalité : retrouver une croissance démographique, équilibrer les profils de population et donner une cohésion urbaine à la ville.

Le quartier des Gravieres -Evoironnes compte environ 2 000 habitants sur 4 000 au total à Sochaux, soit la moitié de la population sochalienne. Le quartier n'est actuellement pas inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il nécessite néanmoins à la fois une intervention sociale et urbaine du fait même qu'il a jusqu'ici été laissé à l'écart des dispositifs d'exception, tels que l'ANRU, bien qu'il cumule un grand nombre de difficultés.

Les quartiers s'inscrivent dans l'espace de centralité de la ville de Sochaux par des fonctions à dominante d'habitat et dans une moindre mesure d'équipements collectifs. Ces deux quartiers d'habitat social sont vieillissants. Le parc de logements date des années 70 et offre essentiellement de grands logements souvent occupés par une ou deux personnes. La plupart ne répond plus aux standards de confort actuels. Ces quartiers sont repliés sur eux-mêmes ce qui exacerbe leurs problématiques sociales.

désignent des lieux à projets potentiels : franges de l'Usine, Site GEFCO qui va voir émerger un éco-quartier de 160 logements, secteur du Musée, un patrimoine naturel et paysager (fort Lachaux, vallée de la Savoureuse)

Les objectifs du plan stratégique urbain :

- Retrouver une croissance démographique et équilibrer les profils de population
- Donner une cohésion urbaine à la ville

Pour cela, il convient de :

- Dynamiser et diversifier la construction de logements
- Réorganiser les mobilités, en cohérence avec le THNS
- Conforter l'usine dans la ville
- Développer le tourisme industriel et le tourisme vert
- Changer l'image en confortant l'identité industrielle tout en valorisant la ville-nature et en améliorant le cadre de vie quotidien et les logements

Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Le bien-vivre ensemble a pour condition l'amélioration des logements. La réhabilitation renvoie à des exigences de dignité et à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des habitants :

- Améliorer les logements
- Précarité énergétique
- Modifier la forme urbaine qui renvoie à la forme sociale d'isolement (coupures urbaines, absence d'axes transversants)
- Implanter des activités en pied d'immeubles
- Diversification de l'offre dans une ville où 50% des logements sont sociaux pour accueillir les nouveaux ménages

Animer le quartier dans une logique participative :

- Le projet de la MJC
- La présence d'associations dans le quartier
- Le respect partagé des règles de vie commune

Une politique intégrée de la jeunesse de 0 à 18 ans

Une ébauche de projet local

- Développement de l'accueil « petite enfance » : LAP, classe passerelle
- Programme local de développement éducatif
- Programme intégré « collègue »
- Transformation de la MJC en centre social avec une mission de coordination des acteurs jeunesse de proximité
- Renforcement de la mobilisation des ressources culturelles sur des projets culturels menés avec les habitants et les jeunes
- Groupe de régulation sociale

Le thème transversal de ces actions pourrait être le projet « Sochaux, Capital Culture » c'est-à-dire l'implication des ressources culturelles dans la qualification de la future Maison de Projet, des actions éducatives et de la gestion urbaine.

9. Le quartier de Valentigney - les Buis (géographie prioritaire / PRU 1)

Avec 3000 habitants le quartier des Buis accueille 28 % de la population de Valentigney. Construit dès 1958, ce quartier d'habitat social composé de 615 logements sociaux est fortement enclavé et éloigné du centre-ville. Il est bordé à l'ouest par une forêt, par des barrières végétales au nord et au sud, et par des terrains non urbanisés au sud-ouest et au nord-est.

Données sociales

Synthèse :

- **La part de la population étrangère est importante** par rapport à la moyenne des quartiers prioritaires régionaux : 36% contre 27%.
- **La part des jeunes est également élevée** par rapport à la moyenne communale : 34% contre 26% en 2006.
- **Les logements HLM représentent 55-75%** des résidences principales.
- **La densité de l'offre des soins est largement inférieure à la moyenne communautaire.**
- **Le quartier Buis Sud se singularise par le très faible taux d'emploi des femmes** : 16% chez les femmes de la tranche d'âges de 15-64 ans contre 54% dans PMA. La génération jeune est par contre moins concernée par cette situation. Très peu d'habitants de ce quartier ont suivi des formations de haut niveau, et le taux des non diplômés dépassent 65% chez les femmes et les hommes.
- **La part des non diplômés est plus forte chez les hommes que les femmes** dans les quartiers Buis Nord et Buis Sud..

Renouvellement urbain : les principes de développement

Très marqué par les opérations de réhabilitations, le quartier comptera parmi les 20 sites de France à expérimenter la démarche « Habitat et Vie Sociale ». Mais malgré des efforts conjugués depuis plus de 25 ans le quartier cumule encore de nombreux handicaps.

Sa population n'a pas le choix de son parcours résidentiel. Elle se paupérise de façon grave avec notamment de grosses difficultés à l'emploi, et ressent une insécurité générée par des actes de délinquance, et par l'existence d'attroupements de jeunes en pied d'immeubles, au centre commercial et dans certaines cages d'escaliers.

Bien que le quartier dispose de belles qualités paysagères, la baisse démographique est importante, passant de 5000 à 3000 habitants.

La faible démographie sur un espace très aéré pose de nombreux problèmes

- Un centre commercial qui est médiocre mais surtout ne semble pas avoir la masse critique en termes de chalandise
- Le relâchement de la trame va être accentué avec la démolition d'une barre et d'une tour

Le PRU, pour l'instant, a surtout consisté à démolir, ce qui a fragilisé encore les commerces présents par la baisse de la population mais aussi « aéré » le quartier et mis en valeur une coulée verte traversière.

Le niveau d'équipement est satisfaisant avec un bâtiment en cœur de quartier qui regroupe le centre social, un centre de loisirs 3-14 ans, une représentation locale des Francas (association d'éducation populaire), le service jeunesse municipal et l'Espace Emploi Sud, présence déconcentrée de la Mission Locale, de la Maison de l'Emploi et du Plan Local d'Insertion par l'Économie (PLIE), un hôpital de jour en psychiatrie adulte, un centre médico-social et la présence des ateliers techniques de l'entreprise d'insertion ENVIE implantés dans le quartier.

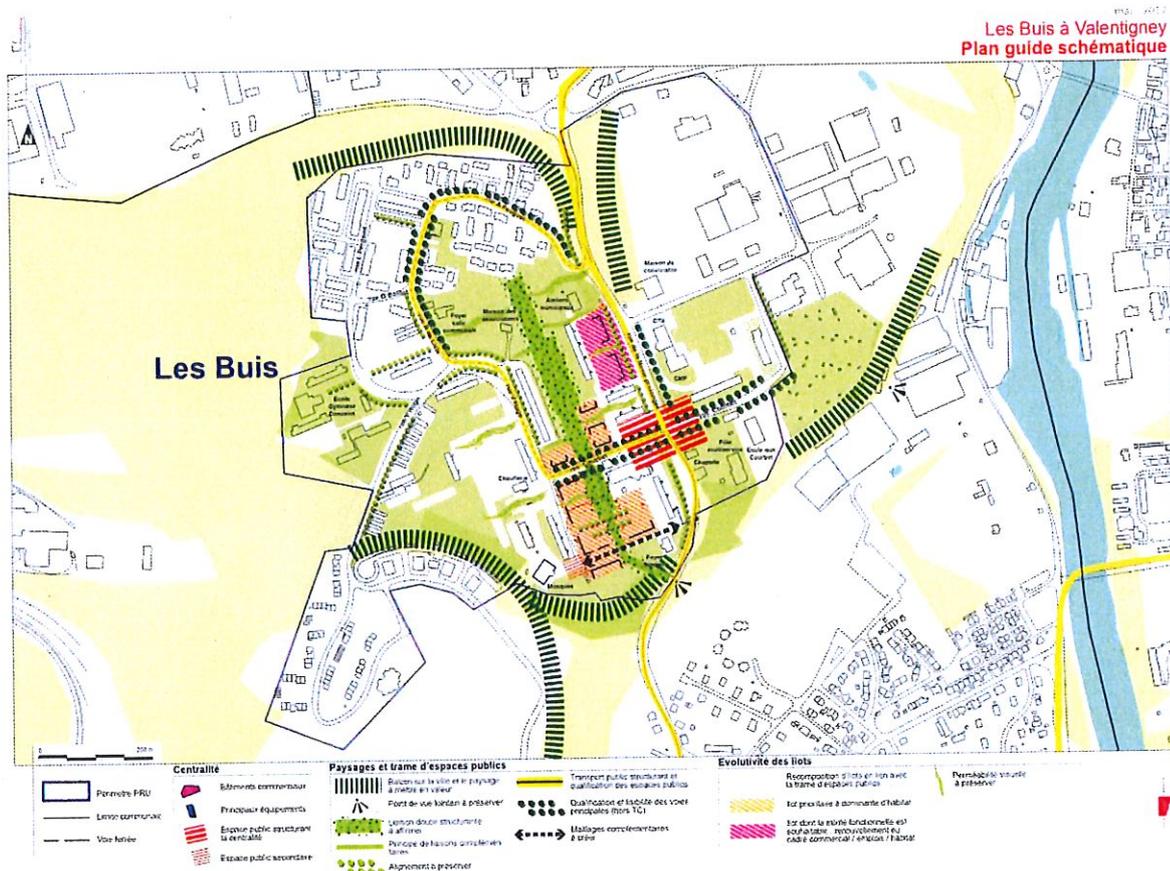
Complètement coupé du reste de la ville et de l'agglomération par le relief, le quartier ne bénéficie d'aucune possibilité d'extension urbaine permettant son accroche et son désenclavement. A ce titre, le THNS qui reliera le quartier au centre de Valentigney d'une part, et au centre d'Audincourt et à l'ensemble du cœur d'agglomération d'autre part, est un levier considérable. Par ailleurs, la viabilité des équipements et services existant sur le quartier dépend principalement de la capacité à reconstituer une offre de logements en son sein.

Les principes de développement sont les suivants :

- réinscrire le quartier dans l'agglomération ; organiser des liaisons vers les pôles urbains de l'agglomération et établir les conditions du désenclavement du quartier par le développement des liaisons piétonnières et paysagères et d'un mail piéton en liaison avec l'école ;
- poursuivre la diversification urbaine à long terme : améliorer la qualité résidentielle et traiter les articulations entre immeubles collectifs et habitations individuelles, réhabiliter le parc ancien et reconstruire un parc locatif diversifié et répondant aux besoins, et enfin favoriser l'accès à la propriété ;
- renforcer la centralité du quartier s'articulant autour de la place Godard et du centre commercial et requalifier l'axe principal.

- renforcer la qualité des espaces publics en s'appuyant sur la qualité paysagère exceptionnelle des Buis (traiter les espaces extérieurs de proximité, notamment par l'aménagement d'un belvédère),
- Poursuivre les efforts de soutien dans les domaines sociaux, de loisirs et d'insertion.

Le plan guide



Les réalisations de la rénovation urbaine

Les opérations déjà réalisées préfigurent une modification de la forme urbaine du quartier et améliorent immédiatement le cadre de vie.

Dans le domaine du bâti :

- Au total, 295 logements démolis qui redonnent de la respiration à certains îlots très denses.
- Dans la famille construction de logements sociaux, l'opération Bartholdi propose un produit logement très contrasté avec l'existant et qui rencontre du succès auprès des habitants. La reconstitution des logements sociaux se fait en conséquence majoritairement hors-site à Valentigney et dans d'autres communes.
- 134 logements ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation intérieure et extérieure
- 3 immeubles ont bénéficié d'opérations de résidentialisations, soit 162 logements.
- 319 logements sur le quartier des Buis, ont bénéficié d'amélioration de la qualité de service

Concernant les aménagements :

- L'opération Bartholdi est soutenue par des opérations d'aménagements d'espaces publics. Ces opérations opèrent une transformation dans le cadre de vie et dans les références en termes d'aménagements d'espaces publics.
- Deux opérations majeures: la création d'une voie de bouclage et l'aménagement du parc des nouveaux logements qui sont en travaux Place Godard (38 logements locatifs).
- Des opérations AQS et réhabilitation ont également été réalisées.

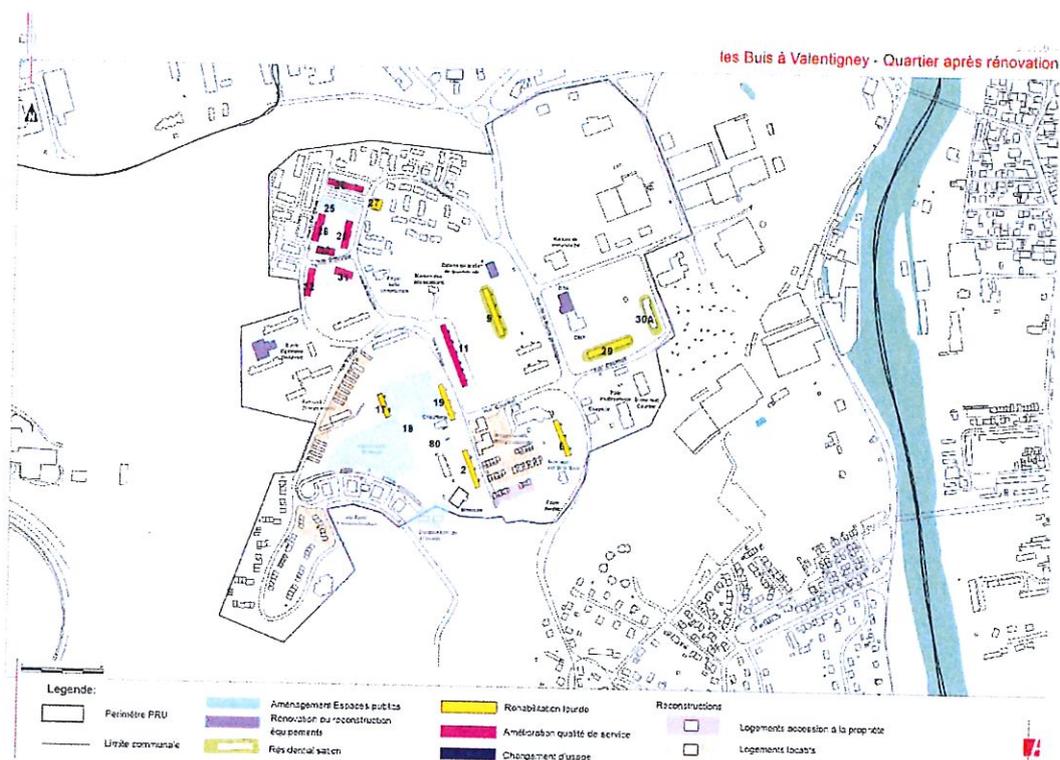
Deux équipements de quartier ont fait l'objet de restructuration :

- Le gymnase Donzelot
- La salle OTA

Parmi les opérations en travaux :

- la voie de bouclage et surtout la construction de 38 logements, conditionnera la reconfiguration du cœur de quartier et de la Place Godard.

Le quartier après le PRU 1



Les enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

- Des enjeux liés au bouclage du quartier sur lui-même :
 - **Le poids des communautés religieuses ou générationnelles pèse lourd** : l'offre communautaire vient aujourd'hui se juxtaposer à l'offre publique : accueil de l'école coranique/Centre de loisirs, pression sur les normes sociales. De fait une double légitimité s'installe dans la concurrence entre l'action publique et la communauté
 - Les relogements se font sur le quartier
 - Offrir des parcours du quartier à l'agglomération selon une logique séquentielle à large ouverture géographique pour développer la **mobilité culturelle**
 - Proposition d'une stratégie de renouvellement de l'action publique par le développement **d'ateliers solidaires** qui mobiliseraient les femmes et répondraient à des besoins de base liés à la pauvreté : réparation et entretien des logements, occupation des espaces publics par des jardins et des potagers, groupement d'achats solidaires, épicerie sociale.

Sur le conseil citoyen, il est cohérent de le développer à l'échelle de la ville en mettant l'accent sur l'expertise citoyenne (+ groupes homogènes).

ARTICLE 4 - Evaluation : résultats attendus et indicateurs d'évaluation

La démarche d'évaluation devra faire l'objet d'une démarche partagée au niveau local. La méthodologie devra être présentée et validée lors d'un comité de pilotage au plus tard

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

1. Comité technique

Il est co-animé par les représentants techniques de l'Etat, des communes concernées, de PMA et est composé des représentants techniques des signataires.

Le comité technique a comme fonctions : la préparation des décisions à soumettre au comité de pilotage, la mise au point de la programmation annuelle : appel à projet, examen des bilans d'actions et des projets des opérateurs, ingénierie financière, la vérification de la prise en compte des politiques transversales dans les actions, et le lien technique avec l'instance d'évaluation et le comité de suivi des actions de l'axe urbain du FEDER.

Il se réunit au moins deux fois par an et en tant que de besoins.

Le comité technique du contrat de ville constitue l'espace de travail partagé et d'animation locale de la Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale. Le représentant technique du Conseil Régional pourra saisir cette instance pour tout sujet se rapportant au suivi du projet local et y apporter son expertise.

2. Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera dédié une fois par an au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de cohésion urbaine et sociale. Le comité de pilotage CVU/NPNRU pourra en faire office.

Il est co-présidé par la Présidente de Région, le Préfet du Doubs, le Président de la PMA, ou leurs représentants respectifs. Il est composé de l'ensemble des signataires du Contrat. Il assure le suivi global du contrat et intègre dans ses réflexions l'ensemble des préoccupations du projet de territoire. Il est chargé de : déterminer les orientations générales, organiser la mise en œuvre des priorités, valider les programmations annuelles des moyens, examiner les bilans en prenant appui sur l'instance d'évaluation, prendre appui sur les dispositifs de pilotage de l'action éducative (PRE), de l'Atelier Santé Ville et de traitement de la délinquance (CLSPD).

Le Comité de Pilotage est un espace de débat et de mise en cohérence des actions qui concourent au développement des quartiers prioritaires au sein d'un territoire plus vaste, l'agglomération

Chacun des membres du Comité de Pilotage devra apporter des données quantitatives, tout en développant une approche qualitative, afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des contrats.

Le pilotage local de la Convention Régionale Cohésion Urbaine et Sociale de Pays de Montbéliard Agglomération et du Contrat de Ville sera assuré de manière concomitante par cette instance.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

1. La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard s'engage, en tant que « porteur » du projet urbain de cohésion urbaine et sociale, à mettre en œuvre pendant la durée de la convention, un programme d'actions en vue de remplir les objectifs opérationnels précités. Elle s'engage également à favoriser la mise en œuvre d'actions relevant d'autres maîtres d'ouvrage, notamment par leur participation financière dès lors que ces actions concourent à atteindre les objectifs de la stratégie de cohésion sociale et urbaine.

Elle s'engage à :

- mettre en œuvre les orientations de la stratégie de cohésion urbaine et sociale ;
- inciter au développement d'actions répondant aux orientations stratégiques de la région notamment à :

- favoriser l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation ou à l'emploi ;
- favoriser l'articulation des actions permettant l'appropriation des espaces publics et la valorisation de l'image des quartiers concernés ;
- transmettre annuellement à la région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du comité de pilotage annuel;
- informer la région des événements relatifs aux actions soutenues par la région et à mentionner systématiquement le financement de la région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la région ;

Engagement financier

L'engagement financier de Pays de Montbéliard Agglomération sur la période 2018-2020 s'élève à :

- **500 000 €** pour les opérations de rénovation urbaine des quartiers d'intérêt local, avec :
 - une priorité 1 aux cinq QPV non éligibles au NPNRU (Les Champs-Montants à Audincourt/Champvallon à Bethoncourt, Les Fougères à Grand-Charmont/La Chiffogne à Montbéliard et les Buis à Valentigney)
 - une priorité 2 aux deux QVA (La Montagne à Etupes/Les Batteries du Parc à Montbéliard)
 - une priorité 3 aux opérations sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs.

L'application du même règlement financier que la Région (opérations éligibles, bénéficiaires, taux maximum de subvention) est envisagée pour les opérations de rénovation urbaine. Après signature de la convention, un appel à projets « rénovation urbaine » sera lancé début 2018 auprès des maîtres d'ouvrage pour identifier la liste des projets sur la période 2018-2020.

2. Engagements des villes

Les villes s'engagent à soutenir les actions de cohésion sociale ainsi que les opérations de rénovation urbaine pour lesquelles elles sont maîtres d'ouvrage.

3. Engagements de la Région Bourgogne Franche-Comté

La Région s'engage à soutenir la stratégie de cohésion urbaine et sociale du territoire selon les termes précisés dans son règlement d'intervention.

L'engagement financier régional s'élève à :

- **1.75 millions d'euros** pour le programme de renouvellement urbain des Evoironnes à Sochaux (NPNRU)
- **500 000 €** pour les opérations des autres quartiers prioritaires ou quartiers en veille ou en observation (renouvellement urbain)
- **90 000 € par année** pour les actions de cohésion sociale. Les crédits non engagés sur une année ne sont pas reportables l'année suivante.

La Région participera à l'appel à projets annuel du Contrat de Ville de PMA.

L'appel à projets est destiné à favoriser et soutenir l'émergence d'actions cohérentes avec les orientations du Contrat de Ville dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Toutefois, les territoires non reconduits dans la nouvelle géographie prioritaire et classés en territoire de veille ou les territoires placés « en observation » par le Contrat de Ville ne sont pas exclus de l'appel à projets.

Les actions soutenues pas la Région seront décidées d'un commun accord avec Pays de Montbéliard Agglomération et les communes concernées afin de renforcer la cohérence des interventions.
Les actions structurantes et pluriannuelles seront, dans la mesure du possible, privilégiées.

ARTICLE 7 – MODALITES D'ENGAGEMENT DES SUBVENTIONS

Les décisions de financement des actions seront adoptées individuellement par l'assemblée plénière ou en commission permanente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté , dans le respect des règles établies dans les règlements d'intervention et sous réserve de la disponibilité budgétaire des crédits, après signature de la présente convention.

Des conventions d'application précisant les modalités de gestion des subventions pourront être passées entre la région et les maîtres d'ouvrage.

ARTICLE 8 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature.

Pour la réalisation des objectifs des articles 2 et 3, les parties mettent en place un programme d'intervention s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020.

ARTICLE 9 – AVENANTS A LA CONVENTION

Au regard de l'évolution des projets, les parties peuvent se mettre d'accord pour modifier la présente convention par voie d'avenants.

Les avenants devront faire l'objet d'une validation par l'Assemblée ou la Commission plénière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

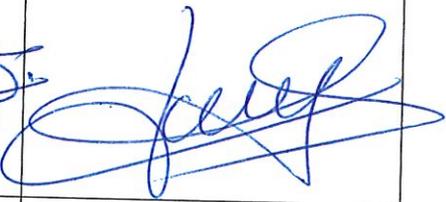
Fait à Montbéliard le 27 JUILLET 2018, en 10 exemplaires

P/

| | | |
|---|---|--|
| La Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté | Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard | |
|  |  | |
| Marie-Guite DUFAY | Charles DEMOUGE | |

| | | |
|---|---|--|
| La Maire d'Audincourt | La Maire de Bavans | |
|  |  | |
| Marie-Claude GALLARD | Agnès TRAVERSIER | |

| | | |
|---|---|---|
| Le Maire de Bethoncourt <i>pour le maire empêché</i> | Le Maire d'Etupes | Le Maire de Grand-Charmont |
|  |  |  |
| Jean ANDRE | Philippe CLAUDEL | Jean-Paul MUNNIER |

| | | |
|---|---|--|
| Le Maire de Montbéliard | Le Maire de Sochaux | Le Maire de Valentigney |
|  |  |  |
| Marie-Noëlle BIGUINET | Albert MATOCQ-GRABOT | Philippe GAUTIER |